CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



ÉTAT DES SECTEURS DU JOURNALISME ET DES MÉDIAS

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

Lisa Hepfner, présidente

NOVEMBRE 2026
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à
l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

ÉTAT DES SECTEURS DU JOURNALISME ET DES MÉDIAS

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

La présidente
Lisa Hepfner

NOVEMBRE 2026

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENTE

Lisa Hepfner

VICE-PRÉSIDENTS

Rachael Thomas

Martin Champoux

MEMBRES

Fares Al Soud

Tatiana Auguste

Gabriel Hardy

Alana Hirtle

Ned Kuruc

Andrew Lawton

David Myles

Bienvenu-Olivier Ntumba

Zoe Royer

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Maxime Blanchette-Joncas

L'hon. Bardish Chagger

Mike Dawson

Chris D'Entremont

Alexis Deschênes

Kerry Diotte

Bernard Généreux

Philip Lawrence

Sébastien Lemire

Brad Redekopp

Gurbux Saini

Sonia Sidhu

Kevin Waugh

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-François Pagé

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Jed Chong, analyste

Liane Tanguay, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l’honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l’article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'état des secteurs du journalisme et des médias et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS 1

ÉTAT DES SECTEURS DU JOURNALISME ET DES MÉDIAS 5

La motion adoptée par le Comité 5

L'importance d'un écosystème médiatique sain et diversifié 7

Les enjeux du secteur des médias 8

Les défis systémiques à la pérennité de l'écosystème médiatique canadien 8

Les répercussions sur les nouvelles locales 11

Les répercussions sur la programmation autochtone, communautaire, ethnoculturelle et d'intérêt public 13

Les répercussions sur la profession journalistique 15

Le rôle du gouvernement fédéral 16

La *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne* 17

La *Loi sur les nouvelles en ligne* 20

Les programmes de financement et les crédits d'impôt 23

Le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne 23

L'Initiative de journalisme local 24

L'article 19 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* 25

Les nouvelles mesures proposées 26

Une réserve fédérale en matière de publicité 26

L'Initiative de la radio communautaire 27

Un crédit d'impôt pour la publicité locale 27

Une mesure incitative à l'innovation numérique 27

Un crédit d'impôt pour l'achat d'équipement 28

Une aide à la transformation numérique 28

Des aides pour l'emploi et la formation 28

La mise en commun des ressources 29

Les mesures liées à l'intelligence artificielle 30
Postes Canada 30
Les critiques à l'égard du rôle du gouvernement fédéral 30
Le mandat du diffuseur public national 32
Les questions liées à la confiance du public, à la culture des salles de presse et au contenu médiatique 34
La confiance du public dans les médias 34
L'indépendance éditoriale 34
Les biais dans le contenu et les salles de presse 35
Les normes journalistiques, la reddition de comptes et l'éducation aux médias 39
Les questions de harcèlement au travail 43
La conclusion et les recommandations 44

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS 49

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES 53

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 55

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA 57

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS 63

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada encourage l'innovation et la concurrence dans le secteur des médias. **45**

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada donne davantage du pouvoir aux consommateurs en offrant des crédits d'impôt pour les abonnements aux organisations journalistiques canadiennes qualifiées, afin de renforcer le choix des consommateurs et la concurrence. **45**

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne aux radiodiffuseurs et qu'il prolonge le taux de 35 %. **45**

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage de mettre en œuvre des mesures fiscales pour renforcer la viabilité financière du journalisme canadien, y compris un crédit d'impôt à l'investissement pour l'achat de matériel destiné à la production de nouvelles et un crédit d'impôt pour la publicité dans les médias locaux. **45**

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada modifie les articles 19 et 19.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exclure la possibilité de déduire les dépenses pour de la publicité sur Internet achetée auprès d'entreprises appartenant à des intérêts étrangers ou contrôlées à l'étranger. **45**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre une politique officielle de réserve en matière de publicité visant à rediriger vers les organes de presse nationaux une partie de son budget publicitaire destiné aux plateformes numériques étrangères. **45**

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds pour les services d'importance exceptionnelle, veille à ce qu'il apporte un soutien stable et à long terme aux diffuseurs d'intérêt public. **46**

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada défende la *Loi sur les nouvelles en ligne* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne* dans le cadre des négociations commerciales internationales. **46**

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada accorde un financement provisoire d'urgence, sous forme d'un prêt remboursable, aux diffuseurs indépendants afin de pallier les déficits de financement résultant des retards dans la mise en œuvre des nouvelles contributions réglementaires. **46**

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada mette en place une Initiative de la radio communautaire afin d'assurer un financement de base stable et à long terme aux stations de radio communautaires, notamment celles qui représentent les communautés ethniques, locales et mal desservies. **46**

Recommandation 11

Que, compte tenu des avancées en matière d'intelligence artificielle générative, le gouvernement du Canada respecte les principes de protection du droit d'auteur et envisage de mettre à jour la *Loi sur les nouvelles en ligne* et les cadres connexes afin de tenir compte de l'incidence de l'intelligence artificielle sur les médias d'information canadiens. **46**

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada améliore la transparence en ce qui concerne le soutien fédéral accordé aux médias d'information, notamment en rendant plus accessibles au public les informations relatives aux bénéficiaires du financement et aux mécanismes de financement. **46**

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada collabore avec Postes Canada pour assurer une distribution fiable et abordable des journaux locaux. **47**

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada favorise la transition des médias traditionnels vers le numérique et la création de médias d'information numériques de grande qualité. **47**

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada envisage des mesures visant à améliorer l'accès des médias ethniques et communautaires aux programmes de soutien fédéraux. **47**

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada réexamine les critères d'admissibilité de ses programmes de soutien existants afin de s'assurer qu'ils reflètent la diversité des modèles économiques dans le secteur des médias. **47**

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada appuie les initiatives visant à renforcer la littératie médiatique au Canada, afin d'aider le public à mieux comprendre les pratiques journalistiques et à évaluer la fiabilité de l'information. **47**

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des mesures visant à rendre la profession journalistique plus sûre et plus attrayante pour tous. **47**

ÉTAT DES SECTEURS DU JOURNALISME ET DES MÉDIAS

LA MOTION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ

Le 22 septembre 2025, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes (le Comité) a adopté la motion suivante :

> Que le Comité entreprenne une étude sur les secteurs du journalisme et des médias au Canada et au Québec, y compris les questions d'équité et de concurrence; que l'étude comprenne au moins cinq (5) réunions; que le Comité invite le ministre de l'Identité canadienne et de la Culture à témoigner dans le cadre de l'étude pendant deux heures et la présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada figure sur la liste de témoins et que le Comité invite d'autres témoins choisis par les parties à témoigner.

Conformément à cette motion, entre le 10 mars et le 28 avril 2026, le Comité a tenu sept réunions et entendu 50 témoins, notamment des journalistes, des experts, des dirigeants de médias et des représentants d'organismes sans but lucratif. De plus, 28 mémoires ont été soumis au Comité. D'ailleurs, le Comité souhaite remercier toutes les personnes ayant contribué à l'étude.

Dans le cadre de son étude, le Comité a entendu un large éventail de points de vue sur des sujets allant de l'importance d'un écosystème médiatique sain et diversifié à la pérennité des médias d'information et de la profession journalistique, en passant par les défis et les possibilités qu'offre la transformation numérique, l'équité et l'efficacité des politiques gouvernementales, le rôle du diffuseur public national, la confiance du public dans les médias et les conditions de travail des journalistes, notamment la culture des salles de presse et le harcèlement en ligne.

Dans l'ensemble, les témoins s'entendaient pour dire que le secteur des médias d'information est depuis longtemps en état de bouleversement, en grande partie en raison de l'essor des plateformes numériques. La plupart ont d'ailleurs insisté sur la nécessité d'interventions en matière de politique crédibles pour soutenir la vitalité et la diversité du secteur et pour assurer sa présence dans un nombre toujours croissant de « déserts d'information » ou de collectivités mal desservies partout au Canada. Bon nombre de témoins ont abordé les mesures législatives, réglementaires et financières existantes, en soulignant les points forts et les lacunes et en proposant des suggestions

pour améliorer le cadre stratégique. D'autres ont remis en question les bénéfices d'une intervention fédérale dans l'écosystème médiatique, soulevant des enjeux d'indépendance éditoriale, de distorsion du marché et d'autres effets non intentionnels.

Des questions d'équité ont été soulevées sur différents points de vue, qui se recoupaient parfois. De nombreux témoins ont mis en évidence le déséquilibre de pouvoir existant entre les grandes entreprises numériques étrangères et les médias d'information canadiens, ainsi qu'entre les médias traditionnels canadiens et les médias locaux, indépendants et ethniques de plus petite taille, signalant dans les deux cas la nécessité d'assurer des conditions plus équitables pour tous. D'autres ont mis en cause l'inégalité d'accès au soutien gouvernemental entre les médias imprimés, numériques et de radiodiffusion ainsi qu'entre les médias traditionnels et les médias axés sur le numérique, tandis que certains ont remis en question la légitimité du rôle du gouvernement dans la détermination des critères d'admissibilité à ce soutien. Plusieurs témoins ont soulevé des préoccupations quant au rôle du diffuseur public national, financé par les contribuables, comme concurrent potentiel des médias privés, indépendants et locaux. Des enjeux d'équité ont également été soulevés en ce qui concerne les conditions de travail ainsi qu'en lien avec la couverture médiatique elle-même. Ces dernières discussions ont suscité des réflexions plus larges sur l'éthique journalistique, les défis à maintenir la confiance du public et l'importance de promouvoir l'éducation aux médias au Canada.

Si les témoins n'ont pas convergé vers des recommandations communes, l'ensemble des témoignages a toutefois révélé une volonté partagée de garantir que l'écosystème médiatique du Canada soit viable, crédible et perçu comme équitable. Pour de nombreux témoins, cet enjeu est indissociable des questions liées à la pérennité du journalisme canadien et à la capacité du Canada à préserver sa souveraineté sur son environnement informationnel dans un contexte d'évolution technologique constante.

Il est important de souligner que le Comité, reconnaissant que l'écosystème des médias d'information est en pleine transformation, tout comme les habitudes et les attentes des publics, a convenu d'entendre un large éventail de témoins, dont certains représentaient des médias alternatifs ou des organismes de défense d'une cause particulière et dont l'expertise portait moins directement sur le journalisme tel qu'il est traditionnellement défini ou sur les défis structurels auxquels le secteur est confronté. Leurs témoignages sont présentés ici afin d'illustrer, pour le lecteur, l'étendue du discours public actuel sur les médias.

Les témoignages reçus par le Comité sont regroupés en deux grandes parties. La première porte sur les pressions économiques exercées sur le secteur des médias, ainsi que sur les mesures fédérales existantes et proposées évoquées par les témoins. La

seconde porte sur les questions liées à la profession journalistique, au contenu des médias et à la confiance du public, notamment la culture au sein des salles de presse, le harcèlement, les préjugés, les normes journalistiques et les mécanismes de reddition de comptes. Les recommandations formulées par les témoins sont présentées tout au long du rapport.

L'IMPORTANCE D'UN ÉCOSYSTÈME MÉDIATIQUE SAIN ET DIVERSIFIÉ

Les témoins se sont largement accordés à dire qu'un écosystème médiatique sain, diversifié et indépendant sur le plan éditorial constitue une « infrastructure essentielle à la démocratie[1] ». À maintes reprises, on a qualifié le journalisme de « bien public[2] » et de « pilier fondamental[3] » de la vie démocratique, lui attribuant un rôle particulièrement crucial face à la montée de la désinformation et à la polarisation politique[4]. Pour Randy Kitt, de Les Amis des médias canadiens, le journalisme est « une des rares professions capables d'ancrer le débat public dans des faits vérifiés » et, en refusant de stabiliser le secteur, « le gouvernement ne sacrifie pas seulement des emplois; il sacrifie aussi notre souveraineté en laissant se détériorer la responsabilisation locale, la diffusion des faits et la résilience démocratique, qui protègent l'indépendance du pays ».

Les témoins ont indiqué que cette fonction démocratique ne se limite pas à un seul support, à un seul modèle de propriété, ni à une seule communauté linguistique. Ils ont souligné l'importance des médias traditionnels sous toutes leurs formes, ainsi que des médias axés sur le numérique, en mettant en avant les médias publics, commerciaux,

---

1 Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC), *Témoignages*, 45e législature, 1re session : Raj Shoan (directeur exécutif, Les Amis des médias canadiens). Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Angus Frame (président, Torstar Corporation).

2 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Marie-Ève Carignan (professeure titulaire, Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, Université de Sherbrooke, à titre personnel).

3 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Léa Villalba (journaliste indépendante, Association des journalistes indépendants du Québec); Martin Simard (vice-président, Groupe Radio Simard); et Pierre Harvey (directeur, Télé Inter-Rives Ltée). Voir également le mémoire présenté au Comité par l'Association des journalistes indépendants du Québec.

4 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne (président, Fédération professionnelle des journalistes du Québec); Jean-Philippe Pineault (directeur général, Information et opérations, Bell Média inc.); Sébastien Côté (directeur général, Information, division Gatineau-Ottawa, RNC Media Inc.); Madeline Ziniak (présidente du conseil d'administration, Association canadienne des médias ethniques); Murray Wood (vice-président, News-Talk Programming, Rawlco Radio, à titre personnel); Raj Shoan; Marie-Ève Carignan; et Pierre Harvey. Voir également le mémoire présenté au Comité par le groupe Local Independent Television Stations.

indépendants, communautaires, autochtones, ethnoculturels et accessibles diffusant en français, en anglais, dans les langues autochtones et dans d'autres langues[5].

L'importance de l'information locale a également été soulignée à maintes reprises dans les secteurs de la diffusion, de la presse écrite et du numérique. Les témoins ont décrit le journalisme local comme la forme de reportage la plus étroitement liée à la prise de décision municipale, aux élections locales, aux tribunaux, aux institutions communautaires et à la vie civique, plusieurs témoins ajoutant qu'il s'agit du type de nouvelles qui inspire le plus confiance au public[6]. Pour Martin Simard, du Groupe Radio Simard, les nouvelles locales ne sont pas simplement « une déclinaison locale de l'information nationale », mais « le cœur battant de nos communautés ».

Enfin, les témoins ont expliqué que la demande du public pour des nouvelles, notamment locales, reste forte, tous types de médias confondus[7]. D'ailleurs, Éric-Pierre Champagne, de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), a souligné qu'au Québec, « tous les médias enregistrent des records d'audience, de lectorat ».

LES ENJEUX DU SECTEUR DES MÉDIAS

Les défis systémiques à la pérennité de l'écosystème médiatique canadien

Des témoins ont rappelé au Comité que, malgré l'importance du journalisme pour la démocratie et la société, les fondements économiques sur lesquels cet art repose sont sérieusement ébranlés à l'ère du numérique.

---

5 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Caroline Jamet (présidente, Cogeco Media inc.); Christa Dickenson (présidente et directrice générale, Chaîne d'affaires publiques par câble); Jeff Thiessen (vice-président, Miracle Channel Association); Barry Rooke (directeur exécutif, Association nationale des radios étudiantes et communautaires); Cheryl McKenzie (directrice exécutive, Nouvelles et actualités, Aboriginal Peoples Television Network); David Errington (président-directeur général, Accessible Media Inc.); et Madeline Ziniak, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par U Multicultural Inc. et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires, entre autres.

6 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Cathy Cena (directrice générale, Tri Cities Community TV); Angelica Carrero (directrice générale, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec); Cindy Simard (vice-présidente, Information, Télé Inter-Rives Ltée); Raj Shoan; Caroline Jamet; Murray Wood; Barry Rooke; et Martin Simard, entre autres. Voir également les mémoires présentés par Torstar Corporation; le groupe Local Independent Television Stations; et Médias d'Info Canada.

7 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Janis Cleugh (cofondatrice, Freshet News); Brandon Gonez (directeur général, Gonez Media Inc.); Richard Gray (vice-président, CTV News, Bell Média inc.); Rudyard Griffiths (éditeur, The Hub); Murray Wood; Éric-Pierre Champagne; Sébastien Côté; et Angus Frame, entre autres.

Selon Kevin Desjardins de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, le défi pour les médias « ne tient ni à leur portée, ni à leur pertinence, ni à leur crédibilité, ni à leur valeur », mais au fait que « deux de leurs principales sources de revenus commerciaux ont été fragilisées par les géants étrangers du numérique[8] » : la publicité et les abonnements.

De nombreux témoins ont convenu que l'un des principaux facteurs à l'origine de la crise économique des médias traditionnels réside dans la migration des recettes publicitaires vers des plateformes numériques comme Google et Facebook. Certains ont cité des données pour quantifier ce phénomène, soulignant qu'environ 70 à 80 % de l'ensemble des recettes publicitaires numériques sont désormais récupérées par des géants technologiques étrangers, principalement Google et Meta[9].

Pour certains, la situation ne se résume pas à une simple mutation des recettes, mais reflète une asymétrie fondamentale au sein même de l'écosystème de l'information[10]. Ainsi, Angus Frame de Torstar Corporation a dit que Google « conserve un monopole » sur l'ensemble des technologies publicitaires et s'est inséré en tant que « gardien » des marchés numériques « [exerçant] le pouvoir de faire ou de briser les éditeurs en modifiant son algorithme de base ». Benoit Chartier d'Hebdos Québec accuse les deux plateformes d'avoir « des pratiques commerciales illégales, monopolistiques, anticoncurrentielles et douteuses » et est d'avis que, tant que le gouvernement tolérera ces comportements, les médias canadiens devront continuer à lutter pour leur survie.

Les témoignages et les mémoires ont également fait état d'une forte baisse des recettes provenant des abonnements, de la distribution et des contributions. Dans le secteur de la presse écrite, ce phénomène s'explique notamment par la baisse du tirage des journaux et la réticence du public canadien à payer pour accéder à l'information en ligne. Selon les données citées par le groupe Local Independent Television Stations (LITS) dans son mémoire, les ventes de tirage des journaux au Canada ont chuté de 31 % entre 2014 et 2024, tandis que selon le mémoire de Torstar Corporation, « la plupart des Canadiens

8 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Rod Schween (président, Pattison Media, Local Independent Television Stations); Benoit Chartier (président du conseil d'administration, Hebdos Québec); Éric-Pierre Champagne; et Raj Shoan, entre autres.

9 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Paul Deegan (président et chef de la direction, Médias d'Info Canada); Kevin Desjardins (président, Association canadienne des radiodiffuseurs); Éric-Pierre Champagne; Rod Schween; et Caroline Jamet, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et le groupe Local Independent Television Stations, entre autres.

10 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Samuel Lamoureux (professeur, Communication, Université TÉLUQ, Association des journalistes indépendants du Québec); Paul Deegan; et Éric-Pierre Champagne, entre autres.

(86 %) ne paient pas pour des nouvelles en ligne » et « chez les non-payeurs […] 50 % refusent de payer quoi que ce soit ».

Dans le secteur de la radiodiffusion, les témoins ont déterminé la baisse des abonnements au câble et au satellite — phénomène appelé « abandon du câble » — comme un facteur de perte de recettes, soulignant que ces services généraient historiquement les redevances d'abonnement en gros et le soutien financé par des contributions indispensables à la programmation canadienne et aux nouvelles locales, y compris les services d'intérêt public[11]. Dans son mémoire, le groupe LITS explique que le taux de pénétration de la radiodiffusion auprès des ménages « est passé de 80 % en 2015 à 58 % en 2023 », tendance qui a particulièrement fait mal aux diffuseurs d'intérêt public, comme Aboriginal Peoples Television Network (APTN), la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) et Accessible Media Inc. (AMI), qui dépendent des frais d'abonnement[12].

Le Comité a également appris que ces pressions de longue date, liées aux plateformes, étaient aggravées par les récentes avancées en matière d'intelligence artificielle (IA). Selon Paul Deegan de Médias d'Info Canada, les éditeurs assistent « au vol de leur propriété intellectuelle à l'échelle de l'industrie » puisque les entreprises d'IA utilisent sans autorisation du contenu protégé par le droit d'auteur, en tirant profit tout en sapant la portée et les revenus des éditeurs[13].

Enfin, plusieurs témoins ont souligné le défi que représente la visibilité à l'ère numérique, puisqu'il est de plus en plus difficile de garantir que les informations canadiennes et locales restent visibles et accessibles dans un écosystème dominé par des géants technologiques étrangers[14]. Pour Samuel Lamoureux de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ), il est « facile » de produire du contenu et de le publier en ligne, mais il est « extrêmement difficile », dans une économie numérique, d'obtenir l'exposition nécessaire pour « valoriser » son travail et en tirer un revenu, surtout pour du contenu en français.

---

11 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Cheryl McKenzie; David Errington; Christa Dickenson; et Kevin Desjardins. Voir également le mémoire présenté au Comité par le groupe Local Independent Television Stations.

12 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Omelus (directeur exécutif, Contenu et stratégie, Aboriginal Peoples Television Network); Christa Dickenson; et David Errington.

13 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Jane Robertson (présidente, Guilde canadienne des médias); Raj Shoan; Angus Frame; et Éric-Pierre Champagne, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par Press Forward; l'Association canadienne des radiodiffuseurs; et Torstar Corporation.

14 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Omelus; Marie-Ève Carignan; et Angus Frame.

Si la plupart des témoins ont ciblé les perturbations induites par les plateformes comme les principales pressions exercées sur l'écosystème de l'information, certains ont également fait remarquer que le cadre réglementaire n'avait pas suivi le rythme de ces bouleversements. Selon eux, les organismes de presse, en particulier les diffuseurs titulaires d'une licence, continuent d'être soumis à des obligations réglementaires qui ne s'appliquent pas aux plateformes numériques étrangères, ce qui créerait des conditions de concurrence inégales[15]. Selon Caroline Jamet de Cogeco Média, les diffuseurs composent avec un environnement « hyperréglementé » tandis que les « plateformes étrangères n'ont aucune obligation ».

Un groupe plus restreint a fait valoir que les mesures prises par le gouvernement fédéral, notamment les subventions et la législation relative aux plateformes, avaient elles-mêmes affaibli le secteur en créant des distorsions du marché, des inquiétudes quant à la confiance du public et d'autres conséquences imprévues, et qu'elles entravaient, dans certains cas, l'innovation[16]. Ces préoccupations, ainsi que d'autres, seront abordées plus en détail dans la section intitulée « Le rôle du gouvernement fédéral ».

Les répercussions sur les nouvelles locales

Des témoins ont décrit ces évolutions comme affaiblissant les fondements économiques de la production de nouvelles au Canada, entraînant des licenciements, des fermetures et une capacité réduite à produire des reportages originaux. Ils ont souligné que ces effets se font particulièrement sentir sur les marchés locaux, où nombreux sont ceux qui ont évoqué des coupes budgétaires et des fermetures, ainsi que la pénurie de nouvelles pertinentes et ancrées dans la réalité locale qui en résulte[17]. Brandon Gonez de Gonez Media a cité une étude du Centre canadien de politiques alternatives qui conclut que 2,5 millions de Canadiens vivent dans une « zone postale qui compte une seule source de nouvelles locales ou qui n'en compte aucune[18] », et plusieurs témoins ont évoqué les données du projet de recherche sur les nouvelles locales (Local News Research Project)

15 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Richard Gray; Caroline Jamet; Jeff Thiessen; et Kevin Desjardins. Voir également le mémoire présenté au Comité par le groupe Local Independent Television Stations.

16 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Peter Menzies (agrégé supérieur, Institut Macdonald-Laurier); Sheila Gunn Reid (présidente, Independent Press Gallery); et Rudyard Griffiths. Voir également le mémoire présenté au Comité par Blacklock's Reporter.

17 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mario Bartel (cofondateur, Freshet News); Murray Wood; Rod Schween; Marie-Ève Carignan; et Pierre Harvey, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par Press Forward, le groupe Local Independent Television Stations; et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires.

18 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan et Caroline Jamet, entre autres. Voir également le mémoire présenté par le groupe Local Independent Television Stations.

faisant état d'une perte nette de 343 médias locaux depuis 2008[19]. Caroline Jamet a qualifié la situation de « pauvreté de l'information », précisant que « d'autres déserts médiatiques se créeront […] hors des grands centres urbains » si rien n'est fait.

Les témoins se sont également dits préoccupés par une perte de concurrence sur les marchés régionaux dont se sont retirés les médias privés. Cindy Simard de Télé Inter-Rives Ltée a dit que, tandis que des entreprises privées comme TVA, Bell et Québecor réduisent leur présence locale dans certaines régions du Québec, Radio-Canada utilise ses subventions publiques pour créer de nouveaux postes de journalistes régionaux qui attirent les talents des autres médias encore présents en leur offrant des salaires et des avantages sociaux que ces derniers ne peuvent égaler[20]. Plusieurs témoins ont donné des exemples précis illustrant comment CBC/Radio-Canada « débauche » des talents locaux sur les marchés régionaux[21], tandis que M[me] Simard et d'autres[22] ont souligné que les petits médias assument souvent la charge de former de nouveaux journalistes pour finalement les voir partir pour CBC/Radio-Canada : « Je les forme et je paie pour les former, mais, dès qu'ils sont bons, les médias qui ont plus d'argent viennent nous les prendre en offrant le double de leur salaire. » Rod Schween de Pattison Media a ajouté que cette pratique prive les petits médias des personnes qui possèdent les connaissances sur la communauté et les contacts locaux indispensables au maintien d'un journalisme de proximité. Si Marie-Philippe Bouchard, présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada, estime que ce phénomène est normal dans un marché du travail libre, il reste que la question de l'expansion de CBC/Radio-Canada sur les marchés régionaux a été soulevée par plusieurs témoins au cours de l'étude et sera abordée plus en détail dans la section intitulée « Le mandat du diffuseur public national ».

Les témoins ont tenu à souligner le « déficit démocratique[23] » qui résulte des réductions d'effectifs et des fermetures régionales, notamment le recours à du contenu d'information centralisé, un recul de l'engagement civique, une polarisation politique accrue et une perte

19 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan, Brandon Gonez et Caroline Jamet. Voir également les mémoires présentés au Comité par le groupe Local Independent Television Stations et Opportunities for Canadians Institute.

20 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Paul Deegan et Rod Schween, entre autres.

21 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Rod Schween. Voir également les mémoires présentés au Comité par Crowsnest Pass Herald et Karl Johnston.

22 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Paul Deegan et Rod Schween. Voir également le mémoire présenté au Comité par Crowsnest Pass Herald.

23 CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan.

de reddition de comptes des élus[24]. Janis Cleugh de Freshet News a raconté au Comité ce qui s'est passé lorsque Glacier Media a fermé trois salles de nouvelles en pleine campagne électorale fédérale. « Nous n'avons pas pu couvrir les débats entre les candidats, qui n'ont pas pu faire passer leurs messages. Les lecteurs ne savaient plus pour qui voter. » D'autres témoins ont fait part de leurs inquiétudes quant à la désinformation qui comble le vide laissé par les fermetures des salles de nouvelles, soulignant que ce type de contenu peut constituer un risque pour la sécurité publique, compte tenu du rôle essentiel joué par les médias locaux en cas d'urgence ou de crise[25].

Les répercussions sur la programmation autochtone, communautaire, ethnoculturelle et d'intérêt public

Les diffuseurs ayant pour mandat précis de servir l'intérêt public, comme APTN, CPAC et AMI, s'estiment particulièrement vulnérables en raison de leur dépendance à l'égard d'un modèle de rémunération au prix de gros lié aux revenus traditionnels provenant des abonnements au câble et au satellite, modèle qui, selon Christa Dickenson de CPAC, « s'érode plus rapidement que prévu » à mesure que les Canadiennes et les Canadiens réduisent ou résilient leurs abonnements.

David Errington d'AMI a confirmé que l'abandon du câble « menace » les diffuseurs d'intérêt public, soulignant que les recettes d'AMI sont en baisse constante et décrivant les « changements importants » intervenus au sein de la chaîne, notamment des réductions de programmation, des licenciements et le recours à la sous-traitance. M^me^ Dickenson a fait part de préoccupations similaires, soulignant que la récente augmentation de trois cents accordée à CPAC par le CRTC ne constituait pas une solution à long terme. Elle a également décrit les répercussions sur la programmation de CPAC, notamment l'annulation de deux émissions phares et a déclaré que CPAC avait supprimé « 25 % de [son] personnel en moins de deux ans ».

Mike Omelus d'APTN a indiqué au Comité que tant les redevances d'abonnement que les recettes publicitaires d'APTN sont « menacé[es] », ce qui fait que la chaîne autochtone n'échappe pas aux difficultés auxquelles est confronté l'ensemble du secteur des médias. M. Omelus et sa collègue Cheryl McKenzie ont également souligné le fait que les annonceurs s'appuient sur un système d'audience qui ne prend pas en compte

24 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Randy Kitt (directeur, Médias, Unifor, Les Amis des médias canadiens); Janis Cleugh; Mario Bartel; Jean-Philippe Pineault; Cathy Cena; Sébastien Côté; et Caroline Jamet, entre autres.

25 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Janis Cleugh et Marie-Ève Carignan, entre autres. Voir également le mémoire présenté au Comité par Torstar Corporation.

les téléspectateurs des zones rurales, ceux des territoires ou ceux qui utilisent des services de télévision par satellite, ce qui a une incidence sur « [les] résultats nets et [les] revenus en matière de commercialisation ». Marie-Ève Carignan de l'Université de Sherbrooke a souligné l'importance des médias autochtones pour les communautés qui « se sentent d'ailleurs peu représentées par les médias nationaux », ajoutant que ce secteur est confronté à « des enjeux criants en matière de ressources humaines et matérielles et de formation pour les journalistes professionnels ».

Plusieurs témoins ont également évoqué les défis particuliers auxquels sont confrontés les médias communautaires, un secteur généralement animé par des bénévoles et disposant de ressources limitées, mais qui remplit néanmoins un rôle indispensable au niveau local[26]. Angelica Carrero, de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ), a dit que la radio communautaire fonctionnait avec « de maigres revenus qui fondent d'année en année » et que les plateformes étrangères « gobent presque tout ». Dans son mémoire, l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires a ajouté que les contributions au titre du développement du contenu canadien imposées par le CRTC, y compris le Fonds canadien de la radio communautaire, ont également été affectées par la baisse des recettes, tandis que Cathy Cena, de Tri-Cities Community Television, a déclaré que les coupes budgétaires, combinées à une demande croissante dans le vide créé par la fermeture d'autres salles de presse, avaient également plongé la télévision communautaire dans une crise de pérennité.

En ce qui concerne le secteur de la presse écrite, Mario Bartel de Freshet News a décrit les défis particuliers liés à la gestion d'une jeune entreprise communautaire à but non lucratif, dépourvue de l'expertise commerciale interne et des autres ressources dont disposent généralement les salles de presse mieux établies. Par ailleurs, Benoit Chartier et Paul Deegan ont nommé plusieurs problèmes liés à Postes Canada — notamment les tarifs de distribution élevés, les conflits de travail et un programme « choix du client » pouvant empêcher la distribution de journaux contenant des circulaires — comme autant d'obstacles à la pérennité des hebdomadaires imprimés.

Le Comité a également entendu des témoignages concernant la situation des médias ethnoculturels indépendants, secteur particulièrement « fragile[27] » qui sert « de point de départ accessible et pertinent sur le plan culturel au processus d'intégration à la vie […]

---

26 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Cathy Cena; Angelica Carrero; Marie-Ève Carignan; et Barry Rooke. Voir également le mémoire présenté au Comité par l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires.

27 CHPC, *Témoignages* : Madeline Ziniak. Voir également le mémoire présenté au Comité par l'Association canadienne des médias ethniques.

citoyenne du Canada[28] ». Dans son mémoire, l'Association canadienne des médias ethniques a fait état d'une baisse significative des recettes publicitaires et des redevances de diffusion et a prévenu que, faute d'intervention, une grande partie des programmes « prendront fin dans la prochaine année ». Madeline Ziniak, de l'Association canadienne des médias ethniques, a souligné que les médias ethniques sont « souvent bénévoles » et doivent être « subventionnés par d'autres entreprises » pour pouvoir poursuivre leur programmation et leur production de contenu. Elle et son collègue Kiumars Rezvanifar ont fait part de leurs inquiétudes quant à la vulnérabilité des médias ethnoculturels, qui manquent de ressources, face aux ingérences étrangères. D'ailleurs, M. Rezvanifar a indiqué que son organisation avait déjà été approchée par le gouvernement iranien par le passé.

Il convient de noter que les médias communautaires, ethnoculturels et ceux axés sur le numérique ont fait part au Comité de leur accès limité aux programmes d'aide fédéraux dont bénéficient d'autres organisations, un point qui sera abordé plus en détail dans la section intitulée « Les critiques à l'égard du rôle du gouvernement fédéral ».

Les répercussions sur la profession journalistique

Le Comité a entendu des témoignages concernant les répercussions des défis systémiques sur la pérennité de la profession journalistique.

Pour Samuel Lamoureux de l'AJIQ, les personnes qui se lancent dans le journalisme par « passion et vocation » vivent une « désillusion » lorsqu'elles se heurtent aux difficultés liées à l'exercice de ce métier. Selon Jane Robertson, de la Guilde canadienne des médias, les emplois permanents sont de plus en plus remplacés par « des contrats, des emplois occasionnels et du travail indépendant offrant moins de protections »; elle a également souligné que les réductions de coûts et les évolutions technologiques déstabilisent encore davantage la profession.

Selon Léa Villalba de l'AJIQ, les journalistes pigistes, bien qu'ils soient hautement qualifiés, effectuent souvent du travail non rémunéré, perçoivent des tarifs à la page faibles et obsolètes, et sont souvent contraints de « privilégier d'autres métiers » pour subvenir à leurs besoins, une tendance qui, dit-elle, « tue le journalisme à petit feu ». Dans un mémoire présenté par son organisation, l'Association des journalistes indépendants du Québec, on peut lire que le revenu des pigistes a chuté de 30 % au

28 Mémoire présenté au Comité par l'Association canadienne des médias ethniques.

cours des 30 dernières années, pour atteindre un salaire annuel moyen d'à peine 30 000 $ en 2021.

Des témoins ont également évoqué la charge de travail excessive. Samuel Lamoureux, par exemple, a dit que, surtout en région, « il y a beaucoup de tâches et très peu d'employés pour les exécuter ». On se trouve alors avec des gens qui « font le travail d'environ cinq personnes en même temps, mais ce n'est pas mieux payé et c'est avec moins de moyens[29] ».

Pour Marie-Ève Carignan, ces conditions sont liées à l'avenir de la profession. Selon elle, bon nombre d'étudiants « hésitent maintenant à se lancer dans une carrière journalistique ». D'autres témoins ont souligné que l'érosion de la formation officielle constituait un défi supplémentaire. À ce sujet, Barry Rooke, de l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires, a déclaré que « près des deux tiers des écoles de journalisme et de radiodiffusion ont fermé leurs portes au Canada », ce qui rend plus difficile l'accès à cette profession. Dans un mémoire, son organisation décrit les radios étudiantes et communautaires comme « le dernier espace accessible » où les gens peuvent acquérir de l'expérience pratique dans le journalisme d'intérêt public.

Le rôle du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral soutient depuis longtemps les médias canadiens et la production de nouvelles. Dans son mémoire, le groupe Local Independent Television Stations fait remarquer que certains médias de la presse écrite ont, par le passé, bénéficié du soutien gouvernemental grâce à une subvention postale instaurée avant la Confédération et qui « a fini par devenir l'actuel Fonds du Canada pour les périodiques », tandis que les diffuseurs profitent des mesures mises en œuvre par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Plus récemment, conscient des défis structurels auxquels sont confrontés les médias à l'ère numérique, le gouvernement a mis en œuvre une série de mesures visant à soutenir le journalisme et la production de nouvelles, notamment la *Loi sur les nouvelles en ligne* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne*, ainsi que divers programmes de financement et crédits d'impôt.

De nombreux témoins ont fait valoir que l'intervention publique est nécessaire en raison de la fonction démocratique unique du journalisme évoquée plus tôt. Randy Kitt a expliqué que le journalisme devrait être traité « comme un parc national qu'il faut préserver, protéger et financer adéquatement pour les générations futures », tandis

29 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Robert Ranger (président et chef de la direction, RNC Media Inc.); Jane Robertson; et Cindy Simard, entre autres.

que Robert Ranger de RNC Media Inc. a déclaré que le gouvernement a « la responsabilité de protéger l'accès des Canadiens à une information locale crédible, diversifiée et accessible[30] ». De son côté, Angus Frame a déclaré qu'en « l'absence d'un marché fonctionnel », le gouvernement « doit trouver des moyens de soutenir les voix indépendantes dans tout le pays » et que les mesures en place aident à « veiller à la pérennité [du] secteur ».

Certains témoins ont toutefois souligné que le soutien de l'État pourrait avoir des conséquences imprévues, comme une distorsion du marché et des répercussions potentielles sur l'indépendance éditoriale, la confiance et l'innovation[31]. Peter Menzies de l'Institut Macdonald-Laurier a qualifié le soutien fédéral de « soins palliatifs » pour les médias traditionnels, créant une sorte de dépendance aux « couloirs du pouvoir » que les journalistes sont « censés surveiller au nom du public ». D'autres encore s'interrogent sur l'égalité d'accès aux mesures de soutien pour les différents segments du secteur des médias, notamment les médias indépendants, les médias communautaires et ethnoculturels et les médias axés sur le numérique[32].

Cette section présente des témoignages sur les mesures politiques existantes ainsi que des propositions visant à améliorer le cadre politique.

La *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne*

Au Canada, le secteur de la radiodiffusion est réglementé par le CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC est un organisme quasi judiciaire indépendant habilité à délivrer des licences de radiodiffusion, à fixer les obligations des titulaires de licence et à veiller au respect des normes relatives au contenu canadien et des autres normes réglementaires. Il supervise également plusieurs fonds de contribution destinés à soutenir les objectifs de la politique de diffusion, notamment le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes (FNLI), créé en 2016 pour soutenir les chaînes de télévision locales indépendantes produisant des journaux télévisés, et un fonds temporaire, le Fonds pour les nouvelles des radios commerciales (FNRC), créé en 2025 pour soutenir la production de nouvelles

30 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Marie-Ève Carignan; Raj Shoan; et Pierre Harvey, entre autres.

31 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Peter Menzies; Sheila Gunn Reid; et Rudyard Griffiths. Voir également le mémoire présenté au Comité par Blacklock's Reporter.

32 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Kiumars Rezvanifar (président, Association canadienne des médias ethniques); Brandon Gonez; Barry Rooke; et Madeline Ziniak, entre autres. Voir également le mémoire présenté au Comité par l'Association canadienne des médias ethniques.

locales par les stations de radio commerciales exploitant en dehors des marchés urbains désignés[33].

En 2023, la *Loi sur la diffusion continue en ligne* a élargi le champ d'application de la *Loi sur la radiodiffusion* afin d'y inclure les entreprises en ligne, conférant ainsi au CRTC le pouvoir d'imposer des conditions à certaines plateformes numériques, dont des obligations de contribution financière destinées à soutenir la programmation canadienne. En vertu de la *Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2024-121*, le CRTC a imposé aux grands services de diffusion continue étrangers l'obligation de verser 5 % de leurs recettes canadiennes à des fonds de soutien au contenu canadien[34], dont 1,5 % au FNLI et au FNRC, mais la perception de ces fonds a été suspendue par la Cour d'appel fédérale.

Plusieurs témoins issus du secteur de la radiodiffusion ont décrit le FNLI comme une source de financement essentielle, sans laquelle leur chaîne ne pourrait pas fonctionner, et ont reconnu l'importance de la décision du CRTC concernant la contribution de base[35]. Toutefois, les témoins ont également exprimé leurs inquiétudes quant à la possibilité que les nouveaux financements parviennent à temps aux salles de presse, soulignant les retards de mise en œuvre ainsi que les recours judiciaires en cours intentés par les services de diffusion continue en ligne[36].

Le Comité a également appris que la pression exercée sur le FNLI s'était accrue depuis la décision du CRTC d'ajouter les chaînes de télévision Global de Corus Entertainment à la liste des bénéficiaires en 2025[37], compte tenu notamment du retard dans le versement des fonds de la *Loi sur la diffusion continue en ligne*. Les diffuseurs ont indiqué que cette mesure avait dilué le soutien existant et créé des pressions supplémentaires, certains

33 Dans son mémoire présenté au Comité, le groupe Local Independent Television Stations apporte des éléments de contexte utiles sur le cadre politique et réglementaire qui sous-tend les médias au Canada.

34 Il convient également de noter que, le 21 mai 2026, le CRTC a porté à 15 % les contributions des services de diffusion continue en ligne, en leur accordant davantage de souplesse quant aux modalités de respect de cette obligation, tout en ramenant à 25 % la contribution des radiodiffuseurs privés. Le 3 juin 2026, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il donnerait au CRTC des instructions l'obligeant à réviser ce cadre et, dans une lettre du 17 juillet 2026 adressée à la Cour d'appel fédérale, il a déclaré avoir l'intention d'éliminer l'exigence de contribution de base imposée aux services de diffusion en continu et de remplacer ces contributions par un financement gouvernemental. En date du 16 novembre 2026, les instructions n'avaient pas encore été publiées.

35 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Sébastien Côté; Pierre Harvey; Raj Shoan; et Cindy Simard, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et RNC Media.

36 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Kevin Desjardins; Sébastien Côté; Pierre Harvey; et Jeff Thiessen, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par le groupe Local Independent Television Stations et l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

37 Dans son mémoire, RNC Media explique en détail la décision.

soulignant une baisse de 40 à 60 % de leur financement au titre du FNLI[38]. Kevin Desjardins a averti le Comité que même un déficit de financement « temporaire » pourrait avoir des conséquences « permanentes » pour les chaînes de télévision indépendantes.

En réponse, les témoins ont exhorté le gouvernement fédéral à accorder un financement temporaire d'urgence de 1,5 million de dollars par mois afin de stabiliser le secteur[39]. Pierre Harvey de Télé Inter-Rives Ltée a qualifié ces versements de prêts remboursables qui contribueraient à éviter « d'autres fermetures de stations de télévision privées ».

Quelques témoins ont évoqué le FNRC : Martin Simard a noté que ce fonds « ne peut être financé », et Caroline Jamet a souligné qu'il s'agit d'un fonds « temporaire » qui « exclut les grands centres ». Dans son mémoire, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a néanmoins qualifié d'« encourageante » la décision du CRTC de créer ce fonds.

Les diffuseurs d'intérêt public, notamment APTN, CPAC et AMI, ont cité la *Loi sur la diffusion continue en ligne* comme fondement possible d'un projet de Fonds pour les services d'importance exceptionnelle, arguant qu'il pourrait contribuer à stabiliser les services présentant une valeur démocratique, culturelle, autochtone ou liée à l'accessibilité[40]. Pour Joel Fortune d'APTN, ce fonds est un « mécanisme de financement doublement indépendant », géré indépendamment du gouvernement, qui assurerait un financement durable à long terme[41].

Les témoins ont également exhorté le Parlement à veiller à ce que la *Loi sur la diffusion continue en ligne* ne soit pas affaiblie par les négociations commerciales[42]. Kevin Desjardins a d'ailleurs fait valoir que les plateformes étrangères accèdent déjà « plus facilement » au marché canadien que les diffuseurs d'ici et que la *Loi sur la diffusion continue en ligne*

---

38 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Sébastien Côté; Pierre Harvey; et Jeff Thiessen, entre autres. Voir également le mémoire présenté au Comité par le groupe Local Independent Television Stations.

39 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Calvin Millar (président, Channel Zero, Local Independent Television Stations); Jeff Thiessen; Robert Ranger; Pierre Harvey; et Kevin Desjardins. Voir également les mémoires présentés au Comité par le groupe Local Independent Television Stations et RNC Media.

40 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Omelus; Christa Dickenson; et David Errington.

41 Il convient de noter qu'après la phase de collecte de témoignages de cette étude, le CRTC a annoncé la création d'un Fonds pour les services d'importance exceptionnelle, obligeant les groupes de radiodiffuseurs dont les recettes canadiennes s'élèvent à 100 millions de dollars ou plus à verser 1,55 % de leurs recettes audiovisuelles afin de soutenir les services « bénéficiant actuellement d'une distribution obligatoire sur le service de base et de tarifs de gros obligatoires aux termes de l'alinéa 9.1(1)h) de la *Loi [sur la radiodiffusion]* ». Les chaînes CPAC, APTN et AMI font partie de ces groupes.

42 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan; Jane Robertson; Benoit Chartier; Calvin Millar; Pierre Harvey; et Rod Schween.

devrait être préservée en tant que mécanisme garantissant leur contribution à la production de nouvelles d'ici et de contenu culturel canadien. Pierre Harvey a précisé que le gouvernement devrait disposer d'un « plan B » pour pouvoir compenser les pertes au cas où il cesserait d'appliquer la *Loi sur la diffusion continue en ligne*.

La *Loi sur les nouvelles en ligne*

Les témoins ont évoqué la *Loi sur les nouvelles en ligne* comme mesure visant à rééquilibrer les rapports entre les plateformes numériques et les entreprises de presse canadiennes. Comme l'a résumé le groupe LITS dans son mémoire, la *Loi sur les nouvelles en ligne* établit un cadre dans lequel les intermédiaires de nouvelles numériques doivent négocier avec les entreprises de presse admissibles pour l'utilisation de leur contenu ou obtenir une exemption s'ils satisfont aux exigences établies par la *Loi* et son *Règlement*. En 2024, Google a obtenu une exemption de cinq ans en acceptant de verser 100 millions de dollars par an, indexés sur l'inflation, aux entreprises de presse de tout le Canada. Ce fonds est géré par le Collectif canadien de journalisme (CCJ), organisme indépendant à but non lucratif créé à cette fin. Sur les fonds, un maximum de 30 % peut être alloué aux diffuseurs, et 7 % à CBC/Radio-Canada.

Sarah Spring, directrice générale du CCJ, a dit que le Collectif représente un large éventail d'entreprises de presse, notamment des éditeurs de grande et de petite taille, des diffuseurs, des jeunes entreprises, des médias à but non lucratif, des médias autochtones, des médias de la minorité de langue officielle et des médias communautaires. Elle a précisé que les entreprises de presse déposent une demande chaque année, que l'admissibilité est évaluée conformément à la *Loi* et à son *Règlement*, et que les versements sont calculés sur la base des heures de travail en salle de nouvelles vérifiées de manière indépendante. Elle a déclaré avoir entendu que les médias « ont absolument besoin de ces fonds » pour accomplir leur mission et a ajouté que la gestion du fonds par le CCJ n'affectait en rien l'indépendance éditoriale.

Plusieurs témoins ont décrit le fonds Google comme une source de soutien significative qui contribue à stabiliser le secteur[43]. Angus Frame a qualifié la *Loi sur les nouvelles en ligne* de « mesure législative solide et courageuse » qui faisait une différence pour le secteur, tandis que, dans son mémoire, Press Forward indiquait que la *Loi* n'est pas seulement une mesure qui permet d'obtenir des sommes d'argent, mais un outil pour lutter contre la pauvreté informationnelle. Paul Deegan a expliqué qu'avant la *Loi sur les*

43 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Paul Deegan; Benoit Chartier; Cheryl McKenzie; et Éric-Pierre Champagne, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par Press Forward et le groupe Local Independent Television Stations.

nouvelles en ligne, de nombreux éditeurs « n'avaient jamais reçu la moindre somme dans le cadre des licences de contenu » de la part d'entreprises technologiques, mais qu'ils « reçoivent annuellement environ 16 400 $ par journaliste à temps plein ».

D'autres témoignages et mémoires ont soulevé des inquiétudes quant à savoir si la *Loi sur les nouvelles en ligne* et son cadre de répartition reflètent adéquatement la diversité des modèles médiatiques canadiens. Madeline Ziniak et Barry Rooke ont déclaré que leurs modèles ne correspondaient pas aux critères du fonds. Dans son mémoire, U Multicultural Inc. indique que les financements sont attribués de manière disproportionnée aux grands diffuseurs et à CBC/Radio-Canada, tandis que les diffuseurs communautaires, ethnoculturels et autochtones reçoivent moins de 3 %. Dans une lettre, Neil Malik de *The Level* a écrit que « les entreprises qui pourraient profiter le plus de ces fonds » — notamment les jeunes entreprises comme la sienne et Freshet News — sont exclues des règles d'admissibilité, qui exigent une année d'activité et l'emploi d'au moins deux journalistes[44]. Léa Villalba a fait remarquer que les pigistes sont totalement exclus de ce cadre. Enfin, l'Opportunities for Canadians Institute, dans un mémoire, cite la *Loi sur les nouvelles en ligne* comme exemple de mesure législative qui « [se concentre] principalement sur les organisations, et non sur les citoyens, ce qui laisse un vide en matière de pluralisme, de choix par le public et d'engagement démocratique ».

Certains témoins ont particulièrement critiqué l'attribution de 7 % du fonds à CBC/Radio-Canada, estimant qu'un diffuseur bénéficiant déjà d'un financement public substantiel ne devrait pas pouvoir prétendre à une part de ce fonds[45]. Marie-Philippe Bouchard a précisé que ces fonds constituaient une rémunération pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur[46], tandis que Sarah Spring a expliqué que cette allocation de 7 % avait été fixée comme plafond dans le cadre réglementaire et approuvée par le conseil d'administration du CCJ.

Une grande partie des témoignages à propos de la *Loi sur les nouvelles en ligne* portait sur la décision de Meta de bloquer les liens vers des articles d'actualité au Canada. Selon Brandon Gonez, ces interdictions imposées par Meta posent « des entraves majeures » à la monétisation, privant ainsi « certaines sources de nouvelles fiables » de leur capacité à toucher la population canadienne[47]. Il a ajouté que les plateformes appartenant à

---

44 On peut obtenir une copie de la correspondance avec le Comité sur demande auprès du greffier du Comité. Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Brandon Gonez.

45 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne. Voir également les mémoires présentés au Comité par U Multicultural Inc. et Crowsnest Pass Herald.

46 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Calvin Millar; Angus Frame; et Richard Gray.

47 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Léa Villalba et Sheila Gunn Reid.

Meta généraient un énorme trafic de référencement vers les diffuseurs traditionnels et les diffuseurs numériques, leur permettant de monétiser leur audience grâce à la publicité, et que le fonds Google ne représente qu'une « goutte d'eau dans l'océan » par rapport à ce qui a été « mis en péril ». Pour M. Gonez, la *Loi sur les nouvelles en ligne* et ses conséquences ont « freiné tout un secteur alors en plein essor » tout en « [favorisant] des organisations qui n'avaient probablement pas l'impact souhaité [et qui] n'atteignent toujours pas autant de Canadiens qu'elles le devraient[48] ».

Les représentants des médias régionaux et indépendants ont été particulièrement touchés par cette interdiction[49]. Samuel Lamoureux l'a qualifiée de « choc majeur » pour les communautés rurales où Facebook s'apparentait à une « place publique ». Dans leur mémoire, les chercheurs Blair Visscher et Greg Garrard expliquent que l'interdiction avait exacerbé une « crise de sécurité publique » pendant les feux de forêt en Colombie-Britannique. Murray Wood de Rawlco Radio, pour sa part, a confirmé que l'interdiction avait privé les médias d'« une tribune importante pour diffuser des nouvelles locales cruciales[50] », tandis que Barry Rooke a souligné que de nombreuses stations universitaires et communautaires avaient vu leurs comptes sur les réseaux sociaux entièrement bloqués.

D'autres témoins ont contesté l'idée selon laquelle le comportement de Meta était lié à la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Angus Frame, par exemple, a fait remarquer que Meta s'est retirée du secteur de l'information en général et a dit que « le Canada lui a simplement offert une occasion de dramatiser la situation, de faire du bruit et de donner une fausse impression de la valeur et de l'importance de sa plateforme »; selon lui, le Canada « [n'était] qu'un pion utile dans son jeu ». Selon Éric-Pierre Champagne, il est temps que Meta lève cette interdiction et verse aux médias la part qui leur revient. Les représentants du groupe Local Independent Television Stations, eux, ont indiqué avoir déposé une demande auprès du CRTC pour assujettir Meta à la *Loi sur les nouvelles en ligne*[51].

Certains témoins ont formulé des recommandations visant à modifier la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Dans son mémoire, Press Forward recommande de modifier la *Loi* afin d'y inclure les activités des entreprises d'intelligence artificielle et de préciser que le terme « entreprise de nouvelles » désigne une entreprise qui est de propriété

48 Voir également la lettre présentée au Comité par Neil Malik (disponible sur demande auprès du greffier du Comité).

49 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Robert Ranger; Angus Frame; et Léa Villalba, entre autres.

50 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Sheila Gunn Reid.

51 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Jeff Thiessen et Calvin Millar.

canadienne et qui exerce ses activités au Canada. De son côté, U Multicultural Inc réclame, dans son mémoire, une plus grande transparence et une réforme du CCJ.

Comme pour la *Loi sur la diffusion continue en ligne*, de nombreux témoins ont exhorté le Parlement à protéger la *Loi sur les nouvelles en ligne* dans le cadre de la renégociation de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM)[52].

Les programmes de financement et les crédits d'impôt

Le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne

Plusieurs témoins ont évoqué le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, un crédit d'impôt remboursable accordé aux organisations journalistiques canadiennes qualifiées (OJCQ) pour une partie des coûts de main-d'œuvre admissibles dans les salles de presse.

Les témoins favorables à cette mesure l'ont décrite comme l'un des principaux outils permettant de préserver les emplois dans le secteur du journalisme et de la production de nouvelles originales, estimant que le crédit d'impôt devait être maintenu[53]. Certains ont recommandé de conserver le taux temporaire de 35 % plutôt que de le ramener à 25 % en janvier 2027, comme prévu[54].

D'autres témoins ont insisté sur les critères d'admissibilité. Ils ont fait valoir que le crédit d'impôt devrait être étendu au secteur de la radiodiffusion[55], soulignant que les radiodiffuseurs et les éditeurs sont confrontés à des pressions similaires[56] et qu'à l'ère du numérique, « de nombreux médias écrits offrent aussi du contenu audio et vidéo », tandis que les « radiodiffuseurs produisent également du contenu d'information écrit sur leurs sites Web et leurs portails[57] ». Pour Michel Lorrain du Groupe Radio Simard, il s'agit « d'une question d'équité ». Léa Villalba, elle, a expliqué que le crédit d'impôt

52 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Rod Schween; Raj Shoan; Jane Robertson; Benoit Chartier; Pierre Harvey; et Calvin Millar. Voir également les mémoires présentés au Comité par Torstar Corporation et Press Forward.

53 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Paul Deegan et Marie-Ève Carignan, entre autres.

54 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Benoit Chartier. Voir également le mémoire présenté au Comité par Press Forward.

55 Il convient de noter que le 3 juin 2026, le ministère des Finances du Canada a annoncé une consultation sur l'élargissement du crédit d'impôt à la production de nouvelles audio et audiovisuelles.

56 CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan.

57 CHPC, *Témoignages* : Kevin Desjardins.

devrait tenir compte du rôle des journalistes indépendants et des pigistes, soulignant que de nombreux médias indépendants s'appuient sur le travail des pigistes.

D'autres témoins se sont montrés plus critiques à l'égard de ce crédit d'impôt. Rudyard Griffiths de *The Hub*, par exemple, a dit que l'utilisation du nombre d'employés comme indicateur « récompense […] les titulaires qui ont eu des décennies pour bâtir des bases d'abonnés » et leur permet de pratiquer « la tarification prédatrice des abonnements […] sachant que les mesures de soutien venant des contribuables leur permettront de recouvrer leur intégrité financière ». Il a ajouté que ce crédit d'impôt, ainsi que d'autres subventions, devrait plutôt être attribué en fonction « de l'audience, de l'engagement et de la croissance du nombre d'abonnés ».

M. Griffiths a critiqué l'« anonymat » des bénéficiaires et réclame davantage de transparence[58], ainsi que l'adoption de règles garantissant que les subventions servent à financer le journalisme plutôt que les propriétaires ou les détenteurs d'obligations. Si, dans leur mémoire respectif, Torstar Corporation et le groupe Local Independent Television Stations s'accordent sur la nécessité d'une plus grande transparence, le groupe LITS fait toutefois valoir que l'attribution des fonds en fonction des « consultations et [de] l'engagement » encouragerait « les contenus pièges à clics au détriment d'un journalisme de qualité, tout en décourageant la production d'information dans les petits marchés ».

L'Initiative de journalisme local

L'Initiative de journalisme local, lancée en 2019 et financée pour le moment jusqu'en 2027, offre des fonds à des organisations médiatiques admissibles pour qu'elles embauchent des journalistes pour couvrir les communautés mal desservies. Comme l'a expliqué le groupe LITS, le programme est offert aux publications imprimées et numériques, aux stations de radio communautaires et aux stations de télévision communautaires, mais pas aux diffuseurs privés non communautaires ni à CBC/Radio-Canada. Le groupe LITS a fait remarquer qu'en 2024–2025, le programme a permis « de soutenir l'embauche de plus de 500 journalistes ».

Des témoins ont décrit l'Initiative comme un soutien essentiel à la couverture de l'actualité locale, rurale et communautaire. Angelica Carrero, Cathy Cena et Paul Deegan, entre autres, sont en faveur du maintien et du renouvellement du programme, tandis que, dans leur mémoire respectif, Press Forward, le Fonds canadien de la radio

58 Voir également le mémoire présenté au Comité par Blacklock's Reporter.

communautaire et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires demandent au gouvernement de rendre ce programme permanent.

Certains témoins ont mis en évidence les limites du programme. À ce propos, Angelica Carrero a fait remarquer que le financement en soi ne résout pas les difficultés de recrutement sur un marché du travail difficile. Cindy Simard, elle, a suggéré d'élargir les critères « pour inclure les petits acteurs qui sont dans les secteurs de la radio et de la télévision », tandis que Mario Bartel, de son côté, a déclaré que le programme recevait déjà « trop de demandes » et ne finance pas « des dépenses essentielles telles que l'embauche de représentants en publicité capables de générer des recettes publicitaires » ni ne couvre d'autres coûts. L'Association canadienne des médias ethniques, dans son mémoire, explique que l'Initiative ne convient pas aux « microentreprises télévisuelles » où une seule personne cumule plusieurs fonctions. Dans leur mémoire respectif, Press Forward et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires recommandent une augmentation du financement et une adaptation du programme afin de mieux refléter les coûts associés ainsi que les « réalités émergentes et actuelles des salles de presse ».

L'article 19 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

Plusieurs témoins ont évoqué l'article 19 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui limite la déductibilité des frais de publicité lorsque celle-ci est diffusée dans des journaux, des périodiques ou des entreprises de radiodiffusion appartenant à des intérêts étrangers. Caroline Jamet a dit que cette disposition visait initialement à « protéger les médias canadiens et [à] favoriser l'investissement au Canada », mais qu'elle avait été pensée « avant l'avènement des plateformes numériques », laissant ainsi une faille permettant la déductibilité intégrale de la publicité sur ces plateformes. Dans son mémoire, Torstar Corporation fait remarquer que le directeur parlementaire du budget avait estimé que la valeur de cette faille fiscale s'élèverait à 2,2 milliards de dollars en 2025–2026. Les témoins se sont accordés sur la nécessité de combler cette faille, affirmant qu'il s'agirait d'une mesure simple et rentable[59] qui permettrait de « rapatrier […] des milliards de dollars dans l'écosystème[60] ». Dans son mémoire, le groupe LITS indique que ce n'est pas

59 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan; Éric-Pierre Champagne; et Jean-Philippe Pineault. Voir également le mémoire présenté au Comité par le groupe Local Independent Television Stations.

60 CHPC, *Témoignages* : Calvin Millar.

d'hier qu'on réclame la mise à jour de l'article 19. En effet, le comité CHPC avait déjà formulé une recommandation en ce sens dans des études passées remontant à 2017[61].

Les nouvelles mesures proposées

Une réserve fédérale en matière de publicité

De nombreux témoins ont recommandé que le gouvernement consacre une partie de son budget publicitaire aux médias nationaux. Sylvain Poisson d'Hebdos Québec a indiqué au Comité qu'en 2024–2025, sur les 78,15 millions de dollars dépensés en publicité par le gouvernement fédéral, seuls 222 000 $ ont été consacrés à la presse écrite, tandis que, dans son mémoire, le groupe LITS fait remarquer que seulement 37 % du budget publicitaire de cette année-là a été consacré à l'ensemble des médias traditionnels[62]. Les témoins ont indiqué que la mise en place d'une réserve permettrait d'apporter un soutien immédiat aux médias sans alourdir le budget, tout en aidant le gouvernement à mieux atteindre les publics locaux, régionaux, linguistiques minoritaires et autres publics mal desservis par le biais de canaux de confiance[63]. Marie-Ève Carignan, elle, a souligné que la publicité gouvernementale avait aidé à « sauver » de nombreux médias autochtones pendant la pandémie de COVID-19. Selon Angus Frame, le gouvernement « affaiblit notre souveraineté en matière d'information en […] détournant des millions de dollars des contribuables » vers les géants du Web, ajoutant que, dans une situation d'urgence, la seule façon pour le gouvernement de communiquer avec les Canadiens serait « par des canaux détenus et contrôlés par des milliardaires de Silicon Valley et de l'administration Trump ».

Si Raj Shoan, de Les Amis des médias canadiens, et d'autres témoins ont suggéré une réserve de 25 %, Rod Schween, lui, a plutôt proposé 35 % afin de s'aligner sur les exigences en matière de contenu canadien imposées aux diffuseurs. De son côté, Kevin Desjardins a proposé une réserve de 70 %. Robert Ranger a proposé l'adoption

---

61 Voir CHPC, *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation*, 42e législature, 1re session, juin 2017, p. 35; CHPC, *Utilisation de tactiques d'intimidation et de subversion par les géants du Web pour échapper à la réglementation au Canada et à travers le monde*, 44e législature, 1re session, novembre 2024, p. 31 et 32; et CHPC, *La tenue d'états généraux sur les médias*, 44e législature, 1re session, novembre 2024, p. 6.

62 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Raj Shoan; Paul Deegan; Angus Frame; Angelica Carrero; Caroline Jamet; Murray Wood, Jeff Thiessen; et Sylvain Poisson, et les mémoires présentés par Press Forward, l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires, et le groupe Local Independent Television Stations.

63 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Sylvain Poisson (directeur général, Hebdos Québec); Barry Rooke; Murray Wood; Raj Shoan; Paul Deegan; et Angelica Carrero. Voir également le mémoire présenté au Comité par Médias d'Info Canada.

« d'une loi de répartition […] établissant [un] seuil maximal des dépenses de budget dans les plateformes numériques ».

L'Initiative de la radio communautaire

Angelica Carrero, Barry Rooke et le Fonds canadien de la radio communautaire, dans son mémoire, ont plaidé en faveur de la mise en place de l'Initiative de la radio communautaire, programme de financement destiné à apporter un soutien de base stable au secteur de la radio communautaire. Réclamant un investissement annuel de 30 millions de dollars, soit entre 85 000 $ et 95 000 $ par station admissible, géré par le Fonds canadien de la radio communautaire, les partisans de cette initiative ont fait valoir que ce financement était indispensable pour un secteur qui repose largement sur le bénévolat et dont les recettes publicitaires sont en baisse, et qui ne peut subsister grâce à un financement au cas par cas[64]. Ils ont indiqué que ce financement aiderait les stations à continuer de proposer du journalisme local, des émissions d'urgence et des programmes en langues autochtones dans les régions mal desservies, et ont souligné qu'un système similaire en Australie avait contribué à favoriser l'essor d'un secteur des médias communautaires dynamique[65].

Un crédit d'impôt pour la publicité locale

Caroline Jamet et Cindy Simard ont réclamé un crédit d'impôt pour l'achat de publicité dans les médias locaux, proposition appuyée par Murray Wood. Brandon Gonez, lui, a souligné que « [n]ous devrions inciter les entreprises et les annonceurs canadiens à dépenser de l'argent dans des entreprises de médias numériques ».

Une mesure incitative à l'innovation numérique

Brandon Gonez a expliqué au Comité qu'actuellement, « aucune politique n'est en place pour soutenir » les médias numériques et a plaidé en faveur d'une mesure incitative à l'innovation numérique, qui pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt de 25 %, afin de favoriser « la pérennité de la prochaine génération d'entreprises médiatiques canadiennes ». Il a décrit cette mesure comme un « soutien à la croissance » permettant aux entreprises de médias numériques de « radier une partie de ce qu'elles dépensent en innovation » et de compenser les pertes subies à la suite du blocage des actualités par Meta. Neil Malik a convenu que le gouvernement devrait aider les « nouveaux

64 Voir le mémoire présenté au Comité par l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires.

65 CHPC, *Témoignages* : Barry Rooke. Voir également le mémoire présenté au Comité par le Fonds canadien de la radio communautaire.

éditeurs [à] se mesurer à la concurrence et [à] expérimenter de nouveaux formats, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires[66] ».

Un crédit d'impôt pour l'achat d'équipement

Invoquant le coût élevé de l'équipement de télévision, Cindy Simard a proposé que le gouvernement rétablisse un crédit d'impôt à l'investissement de 40 % pour l'achat d'équipement destiné à la production de nouvelles. Pierre Harvey a précisé qu'auparavant, il fallait que ce crédit « soit appliqué dans le cas de l'achat d'équipement servant à gagner un revenu » et qu'il faudrait le modifier pour qu'il couvre « l'équipement servant à produire de l'information locale ».

Une aide à la transformation numérique

Angelica Carrero et Cindy Simard ont souligné la nécessité d'aider les médias de diffusion, en particulier les radios indépendantes et communautaires, dans leurs efforts de transformation numérique, notamment par l'adoption d'outils d'intelligence artificielle pour pallier certaines lacunes en matière de ressources[67]. M^me^ Simard a fait remarquer que la presse écrite avait reçu des fonds pour développer des applications et des sites Web, tandis que les petites stations comme la sienne n'ont « pas les moyens de payer 100 000 $ pour une application ». Marie-Ève Carignan a reconnu que les petits acteurs ne pouvaient pas « se retourner aussi facilement » que les grandes organisations, qui peuvent « créer leurs propres structures, leurs applications, leurs réseaux sociaux », ainsi que des outils d'IA, tandis que d'autres « peinent à maintenir leurs activités journalistiques ».

Des aides pour l'emploi et la formation

Certains témoins ont proposé des mesures visant à remédier aux difficultés en matière d'emploi et de formation auxquelles est confronté le journalisme, en particulier sur les marchés régionaux et dans les médias communautaires, ainsi que chez les journalistes indépendants et pigistes.

Marie-Ève Carignan a souligné la nécessité d'investir dans la formation et de fournir aux journalistes « les ressources pour qu'ils puissent mettre au point les outils technologiques et numériques nécessaires à leur découvrabilité ».

66 Les lettres envoyées au Comité sont disponibles sur demande auprès du greffier du Comité.

67 CHPC, *Témoignages* : Angelica Carrero.

Pierre Harvey et Cindy Simard ont réclamé un financement fédéral, des crédits d'impôt ou des subventions pour aider les médias locaux à former de nouveaux journalistes. Pour sa part, Cindy Simard a suggéré que le gouvernement prenne en charge une partie du salaire des journalistes régionaux en formation, à condition qu'ils restent dans la région pendant un certain temps, et a proposé des mesures incitatives pour encourager les diplômés à travailler en dehors des grands centres urbains.

Léa Villalba a proposé d'étudier un modèle de statut pour les pigistes semblable aux protections accordées aux travailleurs occasionnels en France, comprenant notamment l'accès à l'assurance-emploi, ainsi qu'un barème tarifaire réglementé adapté à la taille, au budget de diffusion et au format des différents médias. M^{me} Villalba a également proposé d'inclure les journalistes dans une loi existante, ce qui leur « permettrait de négocier en bonne et due forme leurs conditions de travail », soulignant qu'une tentative de 2023 visant à les intégrer dans la *Loi sur le statut de l'artiste* avait échoué et suggérant qu'une « loi distincte » pourrait refléter leurs conditions de travail « spécifiques et uniques ». Dans son mémoire, l'Association des journalistes indépendants du Québec a souligné que plusieurs pays européens « ont reconnu la précarité et le statut particulier des journalistes indépendants » et leur ont permis « d'accéder au droit à la négociation collective ».

Enfin, pour remédier au problème évoqué plus tôt concernant l'inégalité d'accès au marché du travail dans les régions, Crowsnest Pass Herald a proposé que, lorsque CBC/Radio-Canada recrute des journalistes formés par des médias privés, la Société rembourse à ces derniers les frais de formation et de perfectionnement. Le mémoire recommande également que les salaires de la Société soient alignés sur la médiane des salaires des journalistes du secteur privé sur le marché local concerné.

La mise en commun des ressources

Marie-Ève Carignan a expliqué au Comité que les médias, en particulier ceux de petite taille, devraient « mettre en commun » leurs ressources afin de maintenir la production de nouvelles. Selon elle, le gouvernement pourrait « financer des initiatives constructives », comme des « plateformes où tous les médias communautaires ou locaux pourraient mettre leur contenu ensemble ». Elle a ajouté qu'on rendrait ainsi le contenu plus accessible et facile à trouver et qu'il s'agirait d'un « meilleur levier médiatique pour aller chercher du financement publicitaire ». Elle a également proposé de mettre en commun les ressources dédiées à l'investigation ainsi que les ressources technologiques.

Les mesures liées à l'intelligence artificielle

Invoquant les risques que représente l'intelligence artificielle pour les éditeurs de presse, Paul Deegan a insisté auprès du Comité pour qu'il ne modifie pas la *Loi sur le droit d'auteur*, afin de protéger les activités d'exploration de textes et de données[68]. Il a également indiqué que le gouvernement devrait veiller à ce que ses fournisseurs d'IA signent des accords les engageant à utiliser de manière éthique les contenus protégés par le droit d'auteur. Enfin, il a suggéré que le Bureau de la concurrence enquête sur « l'état de la concurrence en matière de recherche et d'IA » et envisage d'exiger de Google qu'il scinde son robot en un robot d'indexation pour l'IA et un autre pour la recherche, afin de permettre aux éditeurs de refuser l'exploration de textes et de données tout en conservant leur présence dans les résultats de recherche.

Postes Canada

Invoquant les difficultés liées aux tarifs de distribution élevés et aux conflits sociaux au sein de Postes Canada, Benoit Chartier et Paul Deegan ont recommandé au gouvernement d'imposer un tarif de distribution avantageux pour les hebdomadaires et d'accorder aux journaux locaux un « statut particulier » afin d'éviter les interruptions de distribution en cas de conflit social. Ils ont également demandé que les journaux soient exclus de la catégorie du « courrier de quartier » afin de permettre la poursuite de la distribution en porte-à-porte et de protéger les recettes provenant des circulaires, actuellement menacées par le programme de désinscription « Choix des consommateurs » mis en place par l'agence.

Les critiques à l'égard du rôle du gouvernement fédéral

Malgré le soutien exprimé par de nombreux témoins en faveur du maintien et du renforcement des mesures politiques visant à soutenir le journalisme, plusieurs d'entre eux ont fait part de leurs réserves concernant le cadre politique fédéral. Peter Menzies, par exemple, a fait valoir que des aides initialement prévues pour être temporaires[69] sont devenues permanentes et ont porté atteinte à la perception de l'indépendance éditoriale, tandis que Rudyard Griffiths a ajouté qu'elles manquaient de transparence et avaient affaibli la confiance. Sheila Gunn Reid de l'Independent Press Gallery a déclaré

68 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Jane Robertson; Raj Shoan; et Éric-Pierre Champagne, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par l'Association canadienne des radiodiffuseurs et Press Forward.

69 Voir également le mémoire présenté au Comité par Blacklock's Reporter.

que les médias financés par des fonds publics pourraient être moins enclins à demander des comptes au gouvernement[70].

Des témoins ont également soulevé des questions d'équité, soulignant les disparités entre les secteurs ainsi qu'entre les différents types de médias. Les diffuseurs ont fait remarquer que les subventions accordées à la presse écrite ne s'appliquent pas à la radio et à la télévision[71], tandis que les représentants du secteur de la radio ont déclaré que leur secteur, en particulier, était largement négligé dans la politique fédérale[72]. Par ailleurs, les médias axés sur le numérique, les médias ethniques et les organisations de médias communautaires, y compris de jeunes entreprises comme Freshet News, ont déclaré que les critères d'admissibilité ne correspondaient pas à leurs modèles ou qu'ils se heurtaient à d'autres obstacles pour accéder aux aides[73]. Madeline Ziniak a souligné que les médias ethniques indépendants constituent le seul secteur de l'écosystème à ne bénéficier d'aucun soutien fédéral, tandis que son collègue Kiumars Rezvanifar a ajouté que les critères des programmes de financement constituent des « obstacles et pénalisent » le secteur. Selon Sheila Gunn Reid, les subventions créent un système « à deux paliers », qui exclut les journalistes indépendants tant du financement que de l'accès « au gouvernement et à l'espace public ».

Certains témoins ont fait valoir que les subventions soutenaient les médias traditionnels au détriment de l'innovation. M. Griffiths, M. Menzies et M^me^ Gunn Reid sont d'avis que des subventions comme le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique soutenaient des modèles économiques moribonds plutôt que d'encourager l'adaptation et l'innovation[74]. Pour M. Menzies, un régime de subventions en constante expansion faussera les règles du jeu et pourrait « freiner les investissements des innovateurs qui cherchent à créer de nouvelles plateformes indépendantes et durables, adaptées au XXI^e^ siècle ». Toutefois, dans son mémoire, le groupe LITS souligne que les médias d'information numériques bénéficient de davantage de possibilités de financement fédéral que d'« autres types de médias, comme la radio », et ajoute que, pour le moment, rien ne prouve que les subventions aient freiné l'innovation.

---

70 La question de savoir si le soutien de l'État porte atteinte à l'indépendance éditoriale et à la confiance est abordée plus en détail dans la section intitulée « La confiance du public dans les médias ».

71 Notamment le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, dont il a été question plus tôt.

72 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Martin Simard; Caroline Jamet; et Cindy Simard, entre autres.

73 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Brandon Gonez et Barry Rooke, entre autres. Voir également les lettres de Neil Malik (disponibles sur demande auprès du greffier du Comité).

74 Voir également les lettres soumises au Comité par Neil Malik (disponibles sur demande auprès du greffier du Comité).

Certains témoins ont proposé de réorienter le soutien vers des mécanismes axés sur les consommateurs, comme des crédits d'impôt ou des bons d'achat de presse, plutôt que vers des subventions directes. Peter Menzies a suggéré de renforcer les crédits d'impôt pour les abonnements ou de les rendre déductibles d'impôt, arguant que ce modèle « neutre » favorise l'information du public sans créer de conflit d'intérêts entre le gouvernement et les éditeurs. Opportunities for Canadians Institute, dans son mémoire, recommande également la mise en place d'un crédit d'abonnement à la presse destiné aux citoyens, s'inscrivant dans un cadre élargi des OJCQ, afin de mieux soutenir les organisations journalistiques régionales, locales, indépendantes et émergentes. De même, dans son mémoire, Torstar Corporation propose d'explorer des « mesures centrées sur la demande », comme des bons d'achat de nouvelles pour aider les Canadiens à payer pour du contenu numérique[75].

Peter Menzies a en outre fait valoir que le moment était venu de se demander « si les approches actuelles permettent d'atteindre les résultats souhaités en matière d'intérêt public ». Au lieu du cadre politique sectoriel actuel, qui, selon lui, conduit inévitablement à des déséquilibres dans le système, il a proposé une « plateforme politique à l'échelle de l'industrie, axée sur la réalité du XXIe siècle, à savoir que tous les médias convergent vers Internet », et a suggéré qu'une « nouvelle association globale » pourrait « déterminer ce qui constitue une organisation journalistique canadienne qualifiée », plutôt que de laisser cette fonction au gouvernement.

Le mandat du diffuseur public national

L'étude du Comité a permis aux témoins de s'exprimer sur divers aspects du mandat et du financement de CBC/Radio-Canada. Outre les préoccupations concernant le recrutement de journalistes par la Société sur les marchés régionaux et son accès à 7 % du fonds Google découlant de la *Loi sur les nouvelles en ligne*, comme évoqué plus tôt, les témoins ont fait part de leurs inquiétudes quant à son financement et à sa place dans l'écosystème médiatique, en particulier dans les régions et par rapport aux diffuseurs privés.

Plusieurs témoins ont souligné l'importance d'un diffuseur national fort pour l'écosystème médiatique. Raj Shoan, par exemple, a déclaré que la « vitalité de CBC » joue un rôle fondamental en reliant les régions et en maintenant la capacité d'information là où les modèles commerciaux sont mis à rude épreuve. Jane Robertson, elle, a décrit la Société

75 Dans son mémoire, le groupe Local Independent Television Stations souligne qu'un crédit d'impôt de 15 % sur les abonnements numériques admissibles était en vigueur de 2020 à 2024, applicable aux OJCQ qui produisaient « principalement du contenu de nouvelles écrites », et que 450 000 Canadiens ont réclamé ce crédit d'impôt en 2024.

comme étant « essentielle » à la souveraineté culturelle, car elle est le reflet des communautés et diffuse des informations fiables. Elle a exhorté le Comité à « donner suite » au rapport du gouvernement intitulé *L'avenir de CBC/Radio-Canada*, publié à la suite d'un examen complet du mandat, du financement et de la gouvernance de la Société.

D'autres, en revanche, ont estimé que CBC/Radio-Canada agissait comme un concurrent des médias privés, indépendants et locaux plutôt que comme un complément. Ils ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le financement public de la Société lui permette d'entrer en concurrence pour les recettes publicitaires et, comme évoqué précédemment, pour les talents journalistiques sur des marchés où les médias privés sont sous pression[76]. Selon Paul Deegan, CBC/Radio-Canada ne devrait pas « s'installe[r] dans des collectivités déjà bien desservies », tandis que, pour Murray Wood, « la solution à la crise du journalisme local » ne réside pas « dans l'ouverture de nouveaux bureaux de Radio-Canada ».

Les témoins ont exprimé des avis divergents sur la manière de répondre à ces préoccupations. Peter Menzies a fait valoir que CBC/Radio-Canada devrait être retirée du marché de la publicité commerciale[77], affirmant que sa présence faussait à la fois la concurrence et la couverture médiatique. Pierre Harvey a toutefois mis en garde contre le fait que ses recettes publicitaires seraient simplement redirigées vers des plateformes numériques étrangères et a suggéré que la Société partage plutôt une partie de celles-ci avec les chaînes de télévision privées. Marie-Philippe Bouchard a ajouté que CBC/Radio-Canada collabore avec d'autres médias pour « regagner un peu plus de souveraineté dans [son] propre marché publicitaire » et a déclaré que le fait d'y rester lui « permet parfois de jouer un rôle de premier plan […] et de piloter des initiatives, en utilisant [ses] fonds, dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté ».

M^me^ Bouchard a également contesté le fait que CBC/Radio-Canada soit considérée comme un concurrent, affirmant que la Société privilégiait « la collaboration » et détaillant les initiatives en cours, comme la mise à disposition gratuite d'espaces publicitaires aux partenaires, le partage de contenus et la possibilité offerte aux stations communautaires de diffuser via les antennes de Radio-Canada. Elle a également soutenu que, dans la mesure où la Société revient sur les petits marchés avec des bureaux plutôt qu'avec des stations, son incidence sur la publicité télévisée linéaire locale est

76 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Rod Schween; Cindy Simard; et Martin Simard. Voir également le mémoire présenté au Comité par Crowsnest Pass Herald.

77 Voir également les lettres soumises au Comité par Neil Malik (disponibles sur demande auprès du greffier du Comité).

négligeable. Elle et d'autres témoins ont donné des exemples de partenariats fructueux sur les marchés régionaux, comme le partage d'infrastructures de diffusion et le soutien à la programmation[78]. Murray Wood et Robert Ranger ont proposé d'élargir cette collaboration en permettant aux médias privés et communautaires d'avoir accès au contenu audio national et à la couverture d'événements du radiodiffuseur public, et de tirer parti de plateformes publiques de diffusion en continu comme ICI TOU.tv.

LES QUESTIONS LIÉES À LA CONFIANCE DU PUBLIC, À LA CULTURE DES SALLES DE PRESSE ET AU CONTENU MÉDIATIQUE

Au-delà des facteurs essentiellement économiques qui façonnent l'écosystème des médias d'information, les témoins ont fait part de leurs points de vue sur toute une série de questions, notamment la confiance dans les médias, l'indépendance éditoriale, les normes journalistiques et les mécanismes de reddition de comptes. Certains témoins ont également évoqué devant le Comité certains aspects difficiles du métier de journaliste, notamment le harcèlement en ligne et la toxicité au travail.

La confiance du public dans les médias

Plusieurs témoins ont abordé la question de la perte de confiance du public envers les médias, évoquant des inquiétudes concernant l'indépendance éditoriale, les partis pris dans les contenus médiatiques et les normes journalistiques, ainsi que la nécessité de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes plus solides et d'améliorer la littératie médiatique.

L'indépendance éditoriale

Pour certains témoins, les subventions publiques constituent la principale cause de la perte de confiance du public. Rudyard Griffiths a cité un sondage réalisé par son organisation, *The Hub*, montrant que « 76 % des Canadiens sont d'accord pour dire que le financement gouvernemental pourrait nuire à l'objectivité journalistique », tandis que « 67 % […] ne font pas confiance au gouvernement pour décider quelles organisations médiatiques devraient être admissibles » à de l'aide. Il a également cité le rapport *Digital News Report 2025* de l'Institut Reuters pour l'étude du journalisme, qui fait état d'une baisse de la confiance, passant de 55 % en 2016 à 39 % en 2025, affirmant que cette évolution coïncidait avec une augmentation du financement public[79]. Peter Menzies a

78 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Rod Schween et Mike Omelus.

79 Voir également le mémoire présenté au Comité par Opportunities for Canadians Institute.

abondé dans ce sens, affirmant que « l'industrie n'est plus indépendante » et que, même si « la corrélation n'est pas toujours synonyme de causalité », la baisse de confiance « coïncide avec le financement gouvernemental des organes de presse[80] ».

D'autres témoignages et mémoires ont rejeté ce point de vue. Éric-Pierre Champagne, par exemple, a souligné que les médias financés par des fonds publics n'avaient pas été particulièrement bienveillants envers la Coalition Avenir Québec, tandis que, dans son mémoire, Torstar Corporation affirme que la confiance dans les médias est en baisse dans « l'ensemble du monde occidental » et cite des données indiquant que « les pays où la confiance envers l'information est la plus élevée […] offrent également un important soutien public aux médias d'information ». Un autre mémoire, celui du groupe LITS, souligne la « longue tradition de soutien gouvernemental aux arts et à la culture » au Canada, ainsi que des « mesures fondées sur la loi, transparentes [et] objectives », comme le recours à un comité consultatif indépendant pour déterminer le statut d'OJCQ et la gestion de certains fonds par des associations sectorielles. Plusieurs témoins ont également souligné que la confiance dans les sources d'information locales restait élevée partout au Canada[81], tandis que le groupe LITS a indiqué que la « fragilité économique » constituait une menace plus grave pour l'indépendance que les subventions.

Les biais dans le contenu et les salles de presse

Des témoins ont également fait part de leurs inquiétudes concernant des biais, réels ou perçus, dans la couverture médiatique, notamment à CBC/Radio-Canada, mais aussi au sein de médias privés bénéficiant eux aussi d'un soutien gouvernemental.

La couverture des crises internationales a été l'un des domaines où ces préoccupations se sont manifestées avec le plus de force. Plusieurs témoins et mémoires ont décrit ce qu'ils considéraient comme une couverture asymétrique ou idéologique des événements au Moyen-Orient et ailleurs. Plus particulièrement, Mike Fegelman d'HonestReporting Canada, Amir Epstein de Tafsik, et les organismes B'nai Brith Canada, Canadian Journalists for Justice in Palestine (CJJP) et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO), dans leur mémoire respectif, ont décrit ce qu'ils ont qualifié de partialité systémique dans la couverture médiatique des événements en Israël et en

80 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Sheila Gunn Reid.

81 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Murray Wood; Sébastien Côté; Angelica Carrero; Cindy Simard; et Martin Simard, entre autres. Voir également les mémoires présentés au Comité par Press Forward; Torstar Corporation; l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires; le Fonds canadien de la radio communautaire; et le groupe Local Independent Television Stations.

Palestine. Kiumars Rezvanifar, quant à lui, a évoqué un « embargo médiatique à tous les niveaux » concernant les événements en Iran et les rassemblements liés à ceux-ci au Canada, affirmant que « [la vérité,] nous devrions l'obtenir de CBC ».

Dans les témoignages et les mémoires, on a cité des études[82] portant sur la couverture médiatique et mis en évidence divers facteurs pouvant être à l'origine de biais, notamment :

- les pratiques de cadrage narratif perçues comme favorisant un groupe par rapport à un autre[83];
- la proportionnalité dans la représentation de points de vue divergents[84];
- le recours à des sources jugées non impartiales[85], ou l'attribution inégale de crédibilité aux différentes sources[86];
- l'exactitude et la proportionnalité dans la couverture du nombre de victimes[87];
- l'utilisation d'un langage et d'une terminologie que les témoins ont jugés inexacts, déshumanisants ou attribuant à tort la responsabilité[88];
- les décisions d'éviter certains mots[89];

82 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman (directeur exécutif, HonestReporting Canada). Voir également les mémoires présentés au Comité par B'nai Brith Canada et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

83 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman. Voir également les mémoires présentés au Comité par B'nai Brith Canada et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

84 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman. Voir également les mémoires présentés au Comité par B'nai Brith Canada et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

85 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman. Voir également le mémoire présenté au Comité par Canadian Journalists for Justice in Palestine.

86 Voir, notamment, les mémoires présentés au Comité par Canadian Journalists for Justice in Palestine et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

87 Voir, notamment, les mémoires présentés au Comité par Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient et B'nai Brith Canada.

88 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman. Voir également les mémoires présentés au Comité par Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient et Canadian Journalists for Justice in Palestine.

89 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman. Voir également le mémoire présenté au Comité par Canadian Journalists for Justice in Palestine.

- l'utilisation de titres réducteurs[90];
- la divulgation insuffisante de la censure ou des conflits d'intérêts[91];
- l'absence de couverture de certains événements en particulier[92]; et
- l'absence d'informations contextuelles qui aideraient le public à mieux comprendre les événements[93].

Plusieurs témoins ont fait valoir que ces lacunes pourraient entretenir des malentendus et alimenter des discours antisémites[94], anti-Israël[95], islamophobes[96], anti-palestiniens[97] ou racistes[98] de plus grande envergure, ce qui constituerait un risque pour la sécurité publique tout en contribuant davantage à la marginalisation, à la polarisation et à l'érosion de la confiance du public.

En dehors du contexte des conflits, dans son mémoire, la B.C. Coalition of Experiential Communities a fait part de ses inquiétudes concernant les préjudices subis par les travailleuses et travailleurs du sexe en raison de représentations inexactes et stigmatisantes dans les médias canadiens.

Au-delà des préoccupations relatives au contenu, les témoignages et les mémoires ont soulevé des questions concernant les politiques et les processus éditoriaux qui influencent les décisions en matière de couverture médiatique. Parmi celles-ci figuraient des allégations de contrôle centralisé sur la sélection des invités et des sujets; des pressions exercées par les gestionnaires et les dirigeants; des pressions exercées par des groupes militants externes; des représailles ou des conséquences professionnelles

90 Voir, notamment, le mémoire présenté au Comité par B'nai Brith Canada.

91 Voir, notamment, le mémoire présenté au Comité par Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

92 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Kiumars Rezvanifar. Voir également le mémoire présenté au Comité par Canadian Journalists for Justice in Palestine.

93 Voir, notamment, les mémoires présentés au Comité par B'nai Brith Canada; l'Association des Congolais du Canada; et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

94 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman; Amanda Eskenasi (directrice, Éducation, HR Canada Charitable Organization, HonestReporting Canada); et Amir Epstein (directeur général, Organisation Tafsik).

95 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Mike Fegelman.

96 Voir le mémoire présenté au Comité par Canadian Journalists for Justice in Palestine.

97 Voir les mémoires présentés au Comité par Canadian Journalists for Justice in Palestine et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

98 Voir le mémoire présenté au Comité par l'Association des Congolais du Canada.

pour les journalistes qui défendent certains points de vue; et un manque de diversité idéologique au sein des salles de presse.

L'ancien journaliste de CBC Travis Dhanraj a formulé plusieurs allégations à cet égard concernant son ancien employeur, affirmant, par exemple, qu'il existait un système de « contrôle centralisé » au sein de CBC, dans lequel les invitations de personnalités politiques étaient soumises à des « paramètres » et à des « restrictions » limitant le choix des personnes pouvant intervenir dans son émission. Pour M. Dhanraj, « c'est jeter de la poudre aux yeux des Canadiens, qui voient bien qu'il y a un enjeu » à CBC/Radio-Canada, ajoutant que la Société « ne devrait pas être une force polarisante[99] ». Karl Johnston, ancien spécialiste principal à CBC, a également expliqué dans son mémoire que des points de vue et des reportages conservateurs ont dû être « abandonnés » sous les ordres de la direction.

Dans des mémoires présentés au Comité, CJJP et CJPMO ont décrit des situations, tant à CBC/Radio-Canada que dans des médias d'information privés, où des journalistes avaient été victimes de censure ou avaient été licenciés, réprimandés ou poussés à démissionner après avoir partagé du contenu sur les réseaux sociaux ou exprimé des inquiétudes concernant la ligne éditoriale. Certains témoignages et mémoires ont également abordé les effets néfastes sur la culture des salles de presse de diverses pressions externes, notamment les pressions politiques[100], l'ingérence étrangère ou la censure[101], ainsi que les campagnes ciblées menées par des organisations militantes[102].

Certains témoins ont remis en question la diversité des points de vue représentés dans le journalisme canadien. Peter Menzies, par exemple, a fait valoir que de nombreuses salles de presse ont « abandonné » le principe d'objectivité dans le cadre d'un « débat plus large sur les changements sociaux ». Il a indiqué que CBC/Radio-Canada, en particulier, « ne permet pas une diversité intellectuelle suffisante » et a ajouté que, bien que de nombreuses salles de presse « [aient] tendance à être de gauche », un « équilibre des points de vue idéologiques » peut jouer un rôle correctif. D'un point de vue plus structurel, Brandon Gonez a témoigné qu'à mesure que les médias traditionnels

99 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Sheila Gunn Reid.

100 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Travis Dhanraj (ancien journaliste, à titre personnel).

101 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Kiumars Rezvanifar. Voir également le mémoire présenté au Comité par Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

102 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Marie-Ève Carignan. Voir également les mémoires présentés au Comité par Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient et Canadian Journalists for Justice in Palestine.

se réduisent et se concentrent davantage, il y a « moins de points de vue […] énoncés sur la place publique ».

Certains représentants des salles de presse ont rejeté l'affirmation selon laquelle leurs décisions éditoriales seraient motivées par des considérations idéologiques. Marie-Philippe Bouchard a souligné que les journalistes de CBC/Radio-Canada ne « poursuivent [pas] un objectif particulier » et a ajouté que « nos journalistes sont tenus de respecter certaines normes […] ils n'imposent pas leurs opinions. Ils fondent leurs reportages et leurs émissions sur des faits qu'ils vérifient ». Elle a dit : « Je respecterai le droit de chacun d'avoir une opinion au sujet de notre couverture médiatique, mais je défendrai sans relâche la qualité de notre journalisme. » Richard Gray de CTV a expliqué au Comité que les discussions au sein de la salle de presse de CTV visent à garantir que « tous les points de vue sont pris en compte », ajoutant qu'il considère qu'« à entendre les virulentes critiques qui fusent des deux côtés », l'organisation fait bien son travail.

Les normes journalistiques, la reddition de comptes et l'éducation aux médias

Marie-Ève Carignan a replacé certaines des préoccupations relatives à la confiance et aux biais dans le contexte plus large de l'évolution des habitudes de consommation et des tendances journalistiques. Elle a fait remarquer qu'en période de crise, les médias sont souvent perçus comme « trop critiques » ou pas « assez critiques », ajoutant que, pour « chaque partie impliquée, la crise est sa crise » et que la perception de partialité peut être « subjective ».

Les témoins ont également mis en avant des tendances plus générales concernant l'environnement de l'information ainsi que la profession journalistique. Certains ont déclaré que la prolifération de la désinformation et des « fausses nouvelles » sapait la confiance. Pour Murray Wood, le « scepticisme n'a jamais été aussi généralisé », à une époque « où la mésinformation et la désinformation sont quasi omniprésentes[103] ». D'autres ont exprimé leurs inquiétudes face à l'augmentation des contenus générés par l'IA. Selon Jane Robertson, cette tendance « peut détruire la confiance du public[104] ».

D'autres ont souligné la montée en puissance du « journalisme d'opinion », notant qu'il gagnait en popularité, qu'il était moins coûteux à produire et que l'environnement

103 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Cindy Simard; Marie-Ève Carignan; et Angus Frame, entre autres.

104 Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne; Sébastien Côté; Marie-Ève Carignan; et Angus Frame, entre autres.

numérique était particulièrement propice à son essor[105]. Marie-Ève Carignan a fait valoir que « la confusion des genres journalistiques » par des influenceurs qui « prétendent être des journalistes », mais qui « ne respectent manifestement pas les normes déontologiques » sape la confiance du public et alimente la méfiance. D'autres se sont fait l'écho de ce point de vue, soulignant l'importance de distinguer le journalisme fondé sur les faits de l'opinion, du commentaire et du militantisme[106], et de « maintenir un engagement visible en faveur des disciplines fondamentales du journalisme[107] ». Si Sheila Gunn Reid a fait valoir que le journalisme peut « englobe[r] les opinions » à condition que les organes de presse soient « honnêtes à propos de leurs biais politiques », M[me] Carignan, elle, a précisé que même le journalisme d'opinion manifeste reste soumis à des exigences éthiques.

Les témoins ont défini ces exigences fondamentales en fonction de plusieurs principes clés : la vérification des faits[108], l'équilibre[109], l'indépendance éditoriale[110], la séparation stricte entre le journalisme et la défense d'une cause[111], ainsi que l'absence de conflits d'intérêts[112]. Janis Cleugh et Mario Bartel ont souligné que le travail journalistique exige de s'en tenir aux faits sans y ajouter d'interprétation personnelle, ainsi que de rechercher l'équilibre. Comme l'explique Mario Bartel, « on essaie d'atteindre un équilibre. On essaie de présenter les deux côtés d'une question. » Il ajoute : « Nous n'essayons pas de nouer des amitiés ni de nous attirer les faveurs de qui que ce soit. […] Nous écoutons attentivement toutes les parties et nous rendons compte des faits en conséquence. »

Pour de nombreux témoins, il était important de renforcer et de faire connaître au public ces normes ainsi que les mécanismes de traitement des plaintes destinés à garantir la reddition de comptes des salles de presse. Marie-Philippe Bouchard, Angus Frame, Richard Gray et Éric-Pierre Champagne ont décrit les garde-fous additionnels mis en place par leurs organisations et leurs communautés professionnelles pour garantir

105 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Marie-Ève Carignan, Christa Dickenson, Éric-Pierre Champagne; et Pierre Harvey, entre autres.

106 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne; Pierre Harvey; Mario Bartel; Peter Menzies; Marie-Ève Carignan; et Christa Dickenson. Voir également les mémoires présentés au Comité par B'nai Brith Canada et le groupe Local Independent Television Stations.

107 Mémoire présenté au Comité par B'nai Brith Canada. Voir aussi CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne; Pierre Harvey; Mario Bartel; Peter Menzies; Christa Dickenson; et Marie-Ève Carignan.

108 CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne.

109 CHPC, *Témoignages* : Mario Bartel.

110 CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne.

111 CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne.

112 CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne.

l'exactitude, l'indépendance et la reddition de comptes. Parmi ces mesures figuraient des discussions et des débats éditoriaux permanents, des pratiques de vérification des sources, des politiques de rectification, ainsi que le recours à des médiateurs ou à d'autres processus de contrôle, sans oublier le respect des principes de déontologie journalistique décrits ci-dessus. M[me] Bouchard a décrit les processus mis en place par CBC/Radio-Canada pour démystifier la désinformation, y compris les contenus générés par l'IA.

Les témoignages et les mémoires ont également fait état de l'existence de mécanismes externes de reddition de comptes. Dans son mémoire, le groupe LITS a souligné que les ombudsmans, les rédacteurs en chef chargés des relations avec le public et le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion « vis[e]nt à assurer la reddition de comptes » des organisations et des journalistes, tandis que d'autres ont évoqué devant le Comité le Conseil de presse du Québec, qui est « formé essentiellement de journalistes, de patrons de presse et de représentants du public » qui reçoivent les plaintes et vérifient « s'il y a eu une erreur déontologique[113] ». D'autres ont mentionné le Conseil national des médias du Canada (CNM)[114], un organisme indépendant qui remplit des fonctions similaires.

Certains se sont demandé si ces mécanismes étaient suffisamment visibles ou dotés des moyens nécessaires pour répondre aux préoccupations récurrentes. Marie-Ève Carignan a expliqué que bon nombre de ses étudiants ignoraient l'existence des ombudsmans ou des conseils de presse, et a affirmé que le CNM était « beaucoup affaibli ». Dans leur mémoire respectif au Comité, B'nai Brith Canada et CJPMO ont fait remarquer que le CNM ne traite les plaintes que de manière isolée. CJPMO a remis en question la composition du CNM, soulignant qu'« un cinquième des membres […] appartiennent à PostMedia ».

Les témoignages et les mémoires ont proposé diverses réponses à ces préoccupations. Mike Fegelman a souligné que « le rétablissement de la confiance dans nos médias n'est pas une cause partisane, c'est un impératif national ». M[me] Carignan, quant à elle, a déclaré que les journalistes et les organes de presse devaient mieux expliquer comment ils recueillent leurs informations et à qui ils font appel. Elle a ajouté qu'il faudrait mettre en place des programmes d'éducation aux médias pour expliquer « comment fonctionnent les pratiques journalistiques et la déontologie journalistique », ainsi que pour aider les auditoires à comprendre les sources d'information et à « bien les choisir ». Jeff Thiessen

113 CHPC, *Témoignages* : Éric-Pierre Champagne. Voir également Marie-Ève Carignan et Samuel Lamoureux.

114 Voir, notamment, CHPC, *Témoignages* : Marie-Ève Carignan. Voir également les mémoires présentés au Comité par Torstar Corporation; B'nai Brith Canada; et Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient.

de Miracle Channel Association a recommandé aux salles de presse de placer leurs codes de déontologie et leurs normes journalistiques au cœur de leurs pratiques.

D'autres se sont concentrés sur le renforcement des mécanismes de reddition de comptes. B'nai Brith Canada, dans son mémoire, recommande des processus plus transparents et accessibles pour examiner les préoccupations relatives à l'équité, à l'exhaustivité contextuelle et à l'équilibre éditorial, affirmant qu'on peut accroître la confiance « [l]orsque le public comprend que les préoccupations […] sont prises au sérieux et examinées dans le cadre de procédures claires ». L'organisation recommande également que le Parlement évalue si les structures existantes répondent de manière adéquate aux préoccupations concernant le cadrage, la terminologie et les sources. De même, CJPMO a fait valoir que les mécanismes de plainte devraient être mieux équipés pour traiter les schémas récurrents ou systémiques plutôt que les griefs individuels, et recommande des réformes au sein du CNM.

Certaines propositions se sont penchées sur la conception des mécanismes de soutien existants afin de répondre aux préoccupations liées à la confiance. Samuel Lamoureux a suggéré de subordonner l'octroi de l'aide à l'adhésion à un conseil de presse, tandis que Pierre Harvey a évoqué la condition d'un crédit d'impôt québécois excluant les commentateurs de son admissibilité. Sarah Spring a fait remarquer que le respect d'un code de déontologie constitue déjà une condition d'admissibilité au fonds Google. Dans son mémoire, le groupe LITS, tout en soulignant que de nombreux programmes gouvernementaux sont déjà transparents, a rejoint l'avis de Rudyard Griffiths selon lequel une plus grande transparence est nécessaire quant aux organes de presse qui bénéficient du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique[115]. Pour sa part, Marie-Ève Carignan a évoqué une proposition visant à créer une instance indépendante chargée de gérer des fonds pour les médias tout en jouant le rôle d'« observatrice pour dénoncer certains problèmes » et « montrer qu'il y a une responsabilité sociale » pour régler ces problèmes, ce que, selon elle, les conseils de presse ne font pas actuellement.

Comme indiqué précédemment, certains témoins ont laissé entendre que des mécanismes de financement axés sur les consommateurs, comme les crédits d'impôt liés aux abonnements, creuseraient davantage le fossé entre l'État et les médias bénéficiaires[116].

115 Voir également le mémoire présenté au Comité par Torstar Corporation.

116 CHPC, *Témoignages* : Peter Menzies. Voir également le mémoire présenté au Comité par Opportunities for Canadians Institute.

D'autres propositions portaient sur la reconnaissance professionnelle et la formation. Par exemple, Janis Cleugh a évoqué des modèles de formation standardisés, comme ceux du National Council for the Training of Journalists au Royaume-Uni, comme moyen de différencier les vrais professionnels de ceux qui se prétendent journalistes. Éric-Pierre Champagne, quant à lui, a expliqué que la carte de presse accordée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, dont l'obtention est subordonnée au respect de son code de déontologie, peut servir de « sceau de crédibilité ».

Les témoins étaient divisés quant à la nécessité d'un encadrement plus formel, sous la forme, par exemple, d'un organisme professionnel ou d'un ordre des journalistes. Selon Marie-Ève Carignan, certains considèrent qu'un tel organisme permettrait de conférer aux journalistes un « statut » et un « sceau de crédibilité ». Elle a toutefois reconnu les inquiétudes soulevées concernant la liberté d'expression. Éric-Pierre Champagne a également mis en garde contre les répercussions sur la liberté de la presse, tandis que Samuel Lamoureux a fait valoir que le journalisme a toujours comporté des formes officielles et alternatives et qu'il « ne sert à rien » de créer un organisme d'accréditation.

Les questions de harcèlement au travail

Certains témoins ont évoqué le harcèlement et les abus, notamment en ligne, comme un facteur affectant la sécurité des journalistes, ainsi que l'attrait du journalisme en tant que profession. Jane Robertson a expliqué au Comité que le harcèlement était devenu omniprésent et « accablan[t] », en particulier pour les « femmes, les minorités et les membres de la communauté 2SLGBTQ+ ». De son côté, Marie-Philippe Bouchard a qualifié le problème de « terriblement inquiétant », ajoutant que CBC/Radio-Canada avait mis en place « des mesures de sécurité beaucoup plus importantes » ces dernières années. Cheryl McKenzie, quant à elle, a abordé la question de la haine en ligne en lien avec les contenus courts préparés par APTN pour son public en ligne, soulignant que les internautes sur les réseaux sociaux ne disposent pas du contexte nécessaire pour comprendre des enjeux plus complexes. Enfin, Marie-Ève Carignan a qualifié ce problème de menace pour la profession, affirmant que les préoccupations en matière de sécurité pourraient dissuader des personnes par ailleurs qualifiées de se lancer dans le journalisme.

Certains témoignages ont soulevé des inquiétudes quant au rôle des organisations militantes dans l'incitation au harcèlement. Dans leur mémoire respectif, CJPMO et CJJP soulignent que certaines campagnes avaient recouru au « harcèlement » à l'encontre de journalistes et de médias pour des reportages avec lesquels elles n'étaient pas d'accord. Marie-Ève Carignan a expliqué que, bien que « les groupes qui revendiquent des intérêts

sont importants », elle désapprouve les tactiques comme le *doxing*, l'intimidation et le harcèlement ciblé.

Marie-Philippe Bouchard a expliqué que CBC/Radio-Canada s'efforce de recenser les cas de harcèlement et a formé une « coalition » avec d'autres diffuseurs afin de trouver « des solutions plus robustes ». D'autres ont appelé à l'adoption de mesures politiques visant à mieux protéger les journalistes. Jane Robertson a exhorté le gouvernement à appuyer des protections renforcées dans le cadre de la prochaine loi sur les préjudices en ligne, « tout en accordant une priorité explicite à la sécurité et à la santé mentale des journalistes ».

D'autres témoins ont décrit des cas de harcèlement dans le contexte de la culture des salles de presse. S'appuyant de nouveau sur son expérience personnelle comme ancien journaliste de CBC, Travis Dhanraj a allégué avoir été confronté à un schéma de « contrôle systémique, de diversité de façade, d'application sélective et d'une culture toxique où l'intimidation régnait en toute impunité[117] ». Il a indiqué avoir fait l'objet de mesures disciplinaires à la suite d'une publication véridique sur les réseaux sociaux et a expliqué que sa carrière de 25 ans avait pris fin quand il a refusé de signer un accord de confidentialité qui l'aurait contraint à renoncer à ses droits légaux garantis par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Il importe de souligner que Marie-Philippe Bouchard, présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada, n'a pas été en mesure de répondre aux allégations de M. Dhanraj en raison des procédures en cours relativement à la plainte[118].

Sheila Gunn Reid a indiqué au Comité que les journalistes de Rebel News avaient été victimes de « harcèlement en milieu de travail » et étaient traités comme « un problème à gérer » lors d'événements politiques, où leurs activités de reportage avaient été transformées en problèmes de sécurité ou de police. Elle a plaidé en faveur de la fin de la discrimination en matière d'accès aux médias.

LA CONCLUSION ET LES RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les témoins ont brossé un tableau complexe et nuancé d'un écosystème médiatique profondément déstabilisé au cours des dernières décennies par les évolutions technologiques. Ils ont également apporté des éclairages précieux sur l'efficacité et la pertinence du cadre politique existant, ainsi que sur les domaines dans lesquels celui-ci pourrait être amélioré. Ce rapport est une synthèse des grands thèmes

117 Voir aussi le mémoire présenté au comité par Karl Johnston.

118 Voir CHPC, *Témoignages*, 20 octobre 2025 : Marie-Philippe Bouchard.

abordés par les témoins issus de tous les segments du secteur des médias, ainsi que par des associations professionnelles, des universitaires et des organisations de la société civile. Compte tenu des témoignages qu'il a entendus, le Comité formule les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada encourage l'innovation et la concurrence dans le secteur des médias.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada donne davantage du pouvoir aux consommateurs en offrant des crédits d'impôt pour les abonnements aux organisations journalistiques canadiennes qualifiées, afin de renforcer le choix des consommateurs et la concurrence.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'élargir l'admissibilité au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne aux radiodiffuseurs et qu'il prolonge le taux de 35 %.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada envisage de mettre en œuvre des mesures fiscales pour renforcer la viabilité financière du journalisme canadien, y compris un crédit d'impôt à l'investissement pour l'achat de matériel destiné à la production de nouvelles et un crédit d'impôt pour la publicité dans les médias locaux.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada modifie les articles 19 et 19.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exclure la possibilité de déduire les dépenses pour de la publicité sur Internet achetée auprès d'entreprises appartenant à des intérêts étrangers ou contrôlées à l'étranger.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre une politique officielle de réserve en matière de publicité visant à rediriger vers les organes de presse nationaux une partie de son budget publicitaire destiné aux plateformes numériques étrangères.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds pour les services d'importance exceptionnelle, veille à ce qu'il apporte un soutien stable et à long terme aux diffuseurs d'intérêt public.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada défende la *Loi sur les nouvelles en ligne* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne* dans le cadre des négociations commerciales internationales.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada accorde un financement provisoire d'urgence, sous forme d'un prêt remboursable, aux diffuseurs indépendants afin de pallier les déficits de financement résultant des retards dans la mise en œuvre des nouvelles contributions réglementaires.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada mette en place une Initiative de la radio communautaire afin d'assurer un financement de base stable et à long terme aux stations de radio communautaires, notamment celles qui représentent les communautés ethniques, locales et mal desservies.

Recommandation 11

Que, compte tenu des avancées en matière d'intelligence artificielle générative, le gouvernement du Canada respecte les principes de protection du droit d'auteur et envisage de mettre à jour la *Loi sur les nouvelles en ligne* et les cadres connexes afin de tenir compte de l'incidence de l'intelligence artificielle sur les médias d'information canadiens.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada améliore la transparence en ce qui concerne le soutien fédéral accordé aux médias d'information, notamment en rendant plus accessibles au public les informations relatives aux bénéficiaires du financement et aux mécanismes de financement.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada collabore avec Postes Canada pour assurer une distribution fiable et abordable des journaux locaux.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada favorise la transition des médias traditionnels vers le numérique et la création de médias d'information numériques de grande qualité.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada envisage des mesures visant à améliorer l'accès des médias ethniques et communautaires aux programmes de soutien fédéraux.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada réexamine les critères d'admissibilité de ses programmes de soutien existants afin de s'assurer qu'ils reflètent la diversité des modèles économiques dans le secteur des médias.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada appuie les initiatives visant à renforcer la littératie médiatique au Canada, afin d'aider le public à mieux comprendre les pratiques journalistiques et à évaluer la fiabilité de l'information.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre des mesures visant à rendre la profession journalistique plus sûre et plus attrayante pour tous.

ANNEXE A :
LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la page Web du Comité sur cette étude.

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2026/03/10	26
Travis Dhanraj, ancien journaliste		
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	2026/03/10	26
Angelica Carrero, directrice générale		
Freshet News	2026/03/10	26
Mario Bartel, cofondateur		
Janis Cleugh, cofondatrice		
HonestReporting Canada	2026/03/10	26
Amanda Eskenasi, directrice, Éducation, HR Canada Charitable Organization		
Mike Fegelman, directeur exécutif		
Haran Shani-Narkiss, chef de la direction, Innohives		
Les Amis des médias canadiens	2026/03/10	26
Randy Kitt, directeur, Médias, Unifor		
Raj Shoan, directeur exécutif		
Médias d'Info Canada	2026/03/10	26
Paul Deegan, président et chef de la direction		
À titre personnel	2026/03/12	27
Marie-Eve Carignan, professeure titulaire, Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, Université de Sherbrooke		

Organismes et individus	Date	Réunion
Aboriginal Peoples Television Network	2026/03/12	27
Joel Fortune, conseiller juridique		
Cheryl McKenzie, directrice exécutive, Nouvelles et actualités		
Mike Omelus, directeur exécutif, Contenu et stratégie		
Accessible Media Inc.	2026/03/12	27
David Errington, président-directeur général		
Kevin Goldstein, conseiller juridique externe en matière de réglementation		
Association canadienne des médias ethniques	2026/03/12	27
Kiumars Rezvanifar, président		
Madeline Ziniak, chair		
À titre personnel	2026/04/14	30
Murray Wood, vice-président, News-Talk Programming Rawlco Radio		
Collectif canadien de journalisme	2026/04/14	30
Sarah Spring, directrice générale		
Hebdos Québec	2026/04/14	30
Benoit Chartier, président du conseil d'administration		
Sylvain Poisson, directeur général		
RNC Media Inc.	2026/04/14	30
Sébastien Côté, directeur général, Information, division Gatineau-Ottawa		
Robert Ranger, président et chef de la direction		
Télé Inter-Rives Ltée	2026/04/14	30
Pierre Harvey, directeur		
Cindy Simard, vice-présidente, Information		
Association des journalistes indépendants du Québec	2026/04/16	31
Samuel Lamoureux, professeur, Communication, Université TÉLUQ		
Léa Villalba, journaliste indépendante		

Organismes et individus	Date	Réunion
Fédération professionnelle des journalistes du Québec	2026/04/16	31
Éric-Pierre Champagne, président		
Stéphanie Mac Farlane, rédactrice en chef, Le Canada Français		
Guilde canadienne des médias	2026/04/16	31
Jane Robertson, présidente		
Independent Press Gallery	2026/04/16	31
Sheila Gunn Reid, présidente		
Institut Macdonald-Laurier	2026/04/16	31
Peter Menzies, associé		
Bell Média inc.	2026/04/21	32
Richard Gray, vice-président, CTV News		
Jean-Philippe Pineault, directeur général, Information et opérations		
Cogeco Media inc.	2026/04/21	32
Caroline Jamet, présidente		
Gonez Media Inc.	2026/04/21	32
Brandon Gonez, directeur général		
Groupe Radio Simard	2026/04/21	32
Michel Lorrain, président et consultant en radiodiffusion, MLorrain Conseils		
Martin Simard, vice-président		
Tri Cities Community TV	2026/04/21	32
Cathy Cena, directrice générale		
CBC/Radio-Canada	2026/04/23	33
Marie-Philippe Bouchard, présidente-directrice générale		
Local Independent Television Stations	2026/04/23	33
Calvin Millar, président, Channel Zero		
Rod Schween, président, Pattison Media		

Organismes et individus	Date	Réunion
The Hub	2026/04/23	33
Rudyard Griffiths, éditeur		
Torstar Corporation	2026/04/23	33
Angus Frame, président		
Association canadienne des radiodiffuseurs	2026/04/28	34
Kevin Desjardins, président		
Association nationale des radios étudiantes et communautaires	2026/04/28	34
Barry Rooke, directeur exécutif		
Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC)	2026/04/28	34
Christa Dickenson, présidente et directrice générale		
Miracle Channel Association	2026/04/28	34
Jeff Thiessen, vice-président		
Organisation Tafsik	2026/04/28	34
Amir Epstein, directeur général		

ANNEXE B :
LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web du Comité sur cette étude.

Garrard, Greg

Johnston, Karl

Visscher, Blair

Alberta Weekly Newspapers Association

Association des journalistes indépendants du Québec

BC Coalition of Experiential Communities

Blacklock's Reporter

BlackWiki

B'nai Brith Canada

Association canadienne des radiodiffuseurs

Association canadienne des médias ethniques

Canadian Journalists for Justice in Palestine

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Fonds canadien de la radio communautaire

Freshet News

HonestReporting Canada

HR Canada Charitable Organization

Local Independent Television Stations

Association nationale des radios étudiantes et communautaires

Médias d'Info Canada

Opportunities for Canadians Institute

Press Forward

RNC Media Inc.

Télé Inter-Rives Ltée

Torstar Corporation

U Multicultural Inc.

Dhanraj, Travis

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions nos 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34,43, 47, 49 and 52) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Lisa Hepfner

Rapport complémentaire des conservateurs sur la situation des secteurs du journalisme et des médias

Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes

Au nom des membres conservateurs du Comité permanent du patrimoine canadien, nous présentons ce rapport complémentaire sur la situation des secteurs du journalisme et des médias.

Le journalisme est essentiel à une démocratie saine. Il sert à informer le public de manière impartiale et à demander des comptes aux détenteurs du pouvoir. Malheureusement, le paysage journalistique et médiatique canadien est confronté à une crise d'équité qui nuit à sa capacité à remplir ces fonctions essentielles.

Les témoignages ont révélé que le secteur journalistique canadien est confronté à trois défis majeurs : 1) un manque d'équité dans les pratiques de direction et d'emploi ; 2) des politiques gouvernementales qui créent des conditions de concurrence inégales ; et 3) un manque d'équité et d'équilibre dans la couverture médiatique. Ces défis ont des conséquences importantes pour les Canadiens, mais des solutions existent.

1. Manque d'équité dans les pratiques de direction et d'emploi

Un écosystème médiatique sain commence par des rédactions saines. Cela devrait être particulièrement vrai pour le radiodiffuseur public canadien, la CBC, que les contribuables canadiens subventionnent massivement à hauteur de 1,6 milliard de dollars.

Malheureusement, les témoignages ont révélé tout le contraire.

D'anciens employés de la CBC ont dénoncé un environnement de travail toxique. Travis Dhanraj, ancien animateur de la CBC, a décrit cet environnement comme un lieu de « contrôle systémique, de mesures symboliques, d'application sélective des règles et de culture toxique où l'intimidation régnait en toute impunité ». Il a également révélé que des employés avaient été sanctionnés pour avoir fait part de leurs inquiétudes concernant la partialité de la rédaction. M. Dhanraj a déclaré :

> « Dans la salle de nouvelles, le message était sans équivoque et n'avait pas besoin d'être formulé. J'ai soulevé des préoccupations. J'ai remis en question le contrôle centralisé et les préjugés. Je me suis battu pour une véritable diversité et des normes égales. J'ai essayé de faire mon travail de journaliste. En l'espace de quelques mois, j'ai été retiré des ondes, réduit au silence et privé de mon émission diffusée aux heures de grande écoute puis finalement renvoyé. »

Lorsque la direction ne parvient pas à rester objective dans le domaine du journalisme, les employés devraient avoir le droit d'exprimer leur désaccord. Au lieu de cela, la CBC sanctionne les employés qui dénoncent des reportages partiaux.

Dhanraj n'était pas le seul employé à avoir formulé des plaintes contre la direction et la culture d'entreprise de la CBC.

Karl Johnston, ancien spécialiste senior à la CBC, a déclaré :

> [traduction] « J'ai été embauché pour résoudre les problèmes de recrutement de CBC North. Je me suis rapidement rendu compte que le véritable problème n'était pas de

> trouver des candidats, mais bien une culture d'entreprise profondément toxique. En collaborant avec la direction, j'ai mis au jour une pratique systématique consistant à dissimuler des offres d'emploi afin de manipuler les budgets à l'aide de pratiques de recrutement discriminatoires. »

Johnston a également révélé l'existence de pressions politiques au sein de la direction, déclarant : [traduction] « Un responsable de CBC North m'a dit de voter pour les libéraux, sous peine de perdre mon emploi. » Johnston résume l'environnement de travail comme étant « caractérisé par l'hostilité, le harcèlement et un manque de responsabilité ».

Dans l'ensemble, ce témoignage soulève de sérieuses préoccupations quant à la culture d'entreprise, au leadership et aux pratiques d'emploi de la CBC, mettant en évidence la nécessité d'une plus grande équité, d'une plus grande responsabilité et d'un plus grand respect des perspectives diverses au sein des rédactions. En tant que dirigeant suprême de l'organisation, le PDG de la CBC est en dernier ressort responsable de la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif et respectueux. Le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, compte tenu de son rôle dans le processus de nomination du PDG, a également la responsabilité importante de veiller à ce que les préoccupations concernant la culture d'entreprise de l'organisation reçoivent l'attention qu'elles méritent et que la responsabilité des dirigeants soit maintenue.

2. Politiques gouvernementales qui créent des conditions de concurrence inégales

Les politiques et les subventions du gouvernement libéral ont créé des conditions de concurrence inégales, dans lesquelles c'est le gouvernement qui choisit les gagnants et les perdants.

Le *Blacklock's Reporter* a fourni des détails sur le nouveau régime de subventions, en déclarant :

> [traduction] « La concurrence dans le journalisme repose sur l'équité, la transparence et l'intégrité. En 2019, le Parlement a modifié la Loi sur l'impôt sur le revenu afin de subventionner la presse quotidienne, en promettant que l'aide des contribuables serait temporaire et transitoire. "Il faut absolument fixer une date butoir", a déclaré Bob Cox, alors président de Médias d'Info Canada. "Le programme lui-même est prévu pour une durée de cinq ans et j'estimais que c'était une période appropriée… car, bien sûr, certains organes de presse et journaux ne réussiront pas la transition, et on ne peut pas les subventionner indéfiniment", a-t-il ajouté. … "Je n'aime pas l'idée d'une subvention à long terme pour les journaux qui deviendrait permanente." L'aide temporaire et transitoire est désormais une subvention permanente et secrète accordée à 141 entreprises de presse. C'est le seul programme fédéral de ce type qui n'impose pas la divulgation des montants réels versés aux entreprises. »

Des subventions qui devaient être temporaires sont désormais devenues des éléments permanents du gouvernement libéral, créant ainsi des conditions de concurrence inégales. Le Comité a entendu le témoignage d'un organe de presse indépendant appelé *The Hub*, qui refuse par principe d'accepter les subventions gouvernementales. Rudyard Griffiths, fondateur de *The Hub*, a déclaré :

> « En refusant d'utiliser les subventions pour financer notre journalisme, nous ne sommes pas concurrentiels sur un pied d'égalité. Pour dire l'évidence, le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre n'est lié à aucune mesure de rendement significative. La répartition se fait

> uniquement en fonction du nombre de journalistes. Cela récompense commodément les titulaires qui ont eu des décennies pour bâtir des bases d'abonnés afin de soutenir leurs salles de nouvelles. C'est très bien pour eux ; je les félicite. Les entreprises en démarrage, quant à elles, doivent bâtir leur public à partir de zéro. Elles doivent passer de zéro à un, à 100 et, dans notre cas, à plus de 30 000 abonnés. Elles n'ont pas d'abonnés pour financer leur salle de presse d'une manière qui les qualifierait, si elles avaient un soutien significatif dès le départ, comme nous avons commencé il y a cinq ans. »

En termes simples, les subventions publiques favorisent les grands médias traditionnels et laissent de côté les petits médias indépendants. Cela revient en fin de compte à laisser le gouvernement choisir les gagnants et les perdants. La Canadian Ethnic Media Association a témoigné sur le fait qu'elle était laissée pour compte par les subventions publiques, déclarant :

> « Malheureusement, malgré des déclarations de représentants du gouvernement, aucun producteur indépendant et d'émission de télévision communautaire multilingue n'a accès à un financement. Je parle plus précisément du Fonds des médias du Canada, du fonds pour les nouvelles de Google, de l'Initiative de journalisme local et du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne. En fait, les critères pour profiter de tous ces fonds constituent des obstacles et pénalisent le secteur des producteurs communautaires ethniques indépendants. »

De plus, les subventions ne permettent pas de donner du pouvoir aux citoyens. Dans une note d'information, la *Opportunities for Canadians Institute* a écrit : « Les décideurs politiques canadiens ont mis en place des mesures destinées à soutenir le journalisme et à stabiliser le secteur. Cependant, ces approches se sont largement concentrées sur le soutien aux institutions plutôt que sur la capacité des citoyens à orienter leur soutien vers les médias auxquels ils choisissent de faire confiance. »

Rudyard Griffiths a également souligné que les subventions gouvernementales freinent l'innovation, en déclarant :

> « Nous devons admettre que le régime de subventions n'est pas sans conséquence. Il étouffe l'innovation et freine l'émergence de nouveaux modèles, méthodes et types d'organisations aptes à revitaliser notre capacité journalistique au Canada. Il faut établir un lien avec les subventions, car ce régime a largement fait stagner les médias canadiens… L'industrie ne se renouvelle pas. Nous n'y voyons pas de dynamisme. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire. »

Par ailleurs, les ministères fédéraux excluent certains journalistes et se soustraient à leur obligation de rendre des comptes. C'est ce qu'a mis en évidence la Galerie de la presse indépendante, en déclarant :

> « Les ministères fédéraux ont décidé qui obtient des réponses et qui n'en obtient pas. Un journaliste indépendant a été informé très récemment par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada que son organisation ne répond pas aux critères pour ces services. Les services étaient des réponses à ses questions. Affaires mondiales Canada a également fait de même. Le message est clair : si vous n'êtes pas approuvé, vous n'avez pas droit à des réponses. La même tendance existe au niveau politique. Nous avons vu des élus refuser de répondre aux questions des médias indépendants. Nous avons vu des

> journalistes arrêtés pour avoir tenté d'interroger des ministres. On nous a refusé l'accès aux débats des dirigeants fédéraux et nous avons été contraints de porter l'affaire devant les tribunaux, avec succès à deux reprises, simplement pour faire notre travail. De plus en plus, les journalistes indépendants sont exclus et considérés comme un problème à gérer. »

Les textes de loi libéraux, tels que le projet de loi C-18 : *la Loi sur les informations en lign*, ont eu des répercussions considérables sur les petits médias indépendants. Brandon Gonez, PDG et président de Gonez Media, a déclaré :

> « …les mesures comme le projet de loi C-18 ont littéralement évincé Meta — qui détient deux des plateformes les plus utilisées par les Canadiens. Elles posent des entraves majeures à la monétisation des plateformes qui mettent à risque les entreprises de médias numériques, qui sont l'avenir de l'écosystème. Elles portent atteinte à la capacité de croissance des entreprises et à leur capacité à diffuser un nombre accru d'histoires, à prendre de l'expansion et à diversifier encore plus les réalités dont ils rendent compte. Elles nuisent à toute l'industrie. »

Il a ensuite décrit les répercussions du projet de loi C-18 en ces termes :

> « Depuis l'adoption du projet de loi C-18 il y a trois ans, certaines sources de nouvelles fiables, peu importe leur réputation et leur position sur l'échiquier politique, ne rejoignent plus les Canadiens sur les deux principales plateformes qu'ils utilisent tous les jours. Le vide a été comblé par des voix moins crédibles qui font fi des règles d'éthique journalistique. Nous avons abdiqué nos responsabilités. Tous les médias, traditionnels ou non, ont perdu trois ans pendant lesquels ils auraient pu bâtir des relations avec 40 millions de Canadiens. »

Dans l'ensemble, les subventions et les politiques libérales ont considérablement affaibli le secteur du journalisme au Canada, créant ainsi des conditions de concurrence inégales qui favorisent les médias traditionnels tout en pénalisant les petites structures indépendantes qui innovent et explorent de nouvelles approches.

3. Manque d'équité et d'équilibre dans la couverture médiatique

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont également fait part de leurs inquiétudes quant au manque d'impartialité et d'équilibre dans la couverture médiatique. Travis Dhanraj a souligné le parti pris politique des médias, déclarant :

> « Il est arrivé à plusieurs reprises que la participation de conservateurs soit refusée. J'ai les transcriptions de conversations GChat. Je maintenais que les personnes invitées devraient être choisies de manière à assurer un équilibre. Le but n'était pas de recevoir seulement des conservateurs ou seulement des libéraux. Si *Power & Politics* reçoit continuellement des porte-parole libéraux, le réseau se doit de présenter des perspectives opposées. À un moment donné, on m'a dit que je pourrais recevoir des invités néo-démocrates, mais qu'il n'était pas question d'inviter des conservateurs. »

Dhanraj a également fait part de ses inquiétudes quant à une éventuelle ingérence du Cabinet du premier ministre au sein de la CBC. Interrogé à ce sujet, il a déclaré :

> « Je sais que des gens à *Power & Politics* ont soulevé des préoccupations. J'ai des documents liés à ces inquiétudes. Je sais que ces gens qui ont soulevé des préoccupations craignent exactement la même chose que tout le monde : des représailles professionnelles. Je sais aussi que ces inquiétudes ont été exprimées à maintes reprises. Il faut enquêter sur la possibilité ou même l'allégation que le Bureau du premier ministre ait cherché à influencer les décisions éditoriales à *Power & Politics*. »

Par ailleurs, les médias ont tendance à présenter de manière partiale des sujets sensibles tels que le conflit entre Israël et le Hamas. Mike Fegelman, de l'organisation HonestReporting Canada, en a donné un exemple :

« Dans une lettre à l'équipe éditoriale, George Achi, l'ancien directeur des normes et des pratiques journalistiques à CBC, a interdit aux journalistes d'employer le terme "terroriste" pour décrire le Hamas ou de mentionner que la présence permanente d'Israël dans la bande de Gaza a pris fin en 2005 — un fait pourtant avéré. Même si les représentants du gouvernement canadien qualifient le Hamas de terroriste, M. Achi a demandé par écrit aux journalistes de mettre le terme en contexte pour que le public comprenne que c'est une opinion, et non pas un fait. Rappelons que le Hamas est une entité terroriste inscrite. »

4. Conséquences

Les défis liés à l'équité au sein des rédactions, dans les politiques gouvernementales et dans la couverture médiatique ont des conséquences importantes pour les Canadiens.

Un environnement de travail malsain au sein de la rédaction et de la direction peut entraîner un manque de confiance envers les médias et le mécontentement des employés. Travis Dhanraj l'a démontré en déclarant : « Après 25 années dans le journalisme, ma carrière a pris fin. Le rêve que je caressais quand j'étais enfant de travailler à CBC/Radio-Canada s'est envolé, tout comme la confiance que j'avais dans cette société. »

Les subventions publiques peuvent également nuire à l'objectivité des médias. Peter Menzies, de l'Institut Macdonald-Laurier, a déclaré : « Des sondages indiquent également qu'une grande majorité de Canadiens craignent que la dépendance des médias à l'égard du gouvernement n'ait un impact négatif sur leur objectivité. Depuis 2018, la confiance dans l'information au Canada est en déclin. La corrélation n'est pas toujours synonyme de causalité, bien sûr, mais cela coïncide avec le financement gouvernemental des organes de presse. » De même, l'Independent Press Gallery s'est interrogée sur l'impact des subventions publiques sur l'objectivité des rédactions, en posant la question suivante : « Comment pourrait-on être incités à demander des comptes au gouvernement, si votre salle de rédaction dépend de lui pour sa survie ? »

Les subventions publiques ont également entraîné une perte de confiance de la part du public. *The Hub* a confirmé cette affirmation en déclarant : « Selon notre sondage, 76 % des Canadiens — soit 3 Canadiens sur 4 — sont d'accord pour dire que le financement gouvernemental nuit à l'objectivité journalistique. »

La partialité des médias a également des conséquences évidentes. Concernant le conflit entre Israël et le Hamas, *Honest Reporting Canada* a déclaré : « Cette couverture médiatique contribue directement à la flambée des crimes haineux antisémites. »

5. Solutions

Bien que de nombreux défis liés au journalisme aient été soulevés devant le Comité, les témoins ont également proposé des solutions.

Les témoignages des employés de la CBC ont mis en évidence la nécessité d'une plus grande responsabilisation au sein des organes de presse, en particulier au sein de la CBC. En tant que radiodiffuseur public canadien, la CBC doit se conformer à des normes élevées en matière d'équité au travail, d'intégrité journalistique et de leadership responsable. Le directeur général joue un rôle central dans l'établissement des normes en milieu de travail, et le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes doit veiller à ce que ce dernier soit tenu de favoriser un milieu de travail équitable, professionnel et impartial.

D'autres témoins ont mis en évidence les défaillances des politiques gouvernementales. Gonez Media a clairement démontré que le projet de loi C-18 est une législation désastreuse qui doit être abrogée afin de permettre aux médias d'être plus innovants et d'atteindre leur public via les réseaux sociaux.

Par ailleurs, de nombreux témoins ont appelé le gouvernement à cesser de subventionner les effectifs. L'organisation *The Hub* s'est prononcée en ce sens, déclarant :

> « Cessez de subventionner les effectifs. Pourquoi ne pas changer les critères de subvention, qui mesurent actuellement les avantages inhérents aux organisations traditionnelles en place, et commencer à allouer les subventions en fonction de l'audience, de l'engagement et de la croissance du nombre d'abonnés ? C'est bien plus équitable. Cela permettrait aux petites organisations en phase de démarrage de bénéficier de subventions. À l'heure actuelle, elles ne le peuvent pas. »

Enfin, le gouvernement doit s'efforcer de donner plus de pouvoir aux consommateurs. L'Institut Macdonald-Laurier l'a clairement souligné en déclarant : « C'est pourquoi je pense que l'une des solutions consiste à trouver des moyens de financer le consommateur. Laissons-le choisir ce qu'il veut lire ou ne pas lire. Subventionnez cela par des crédits d'impôt à leur intention. Le marché pourra alors réellement fonctionner, et vous obtiendrez une sorte de rétroaction. Vous obtiendrez un effet d'entraînement sur les opérateurs performants. » *The Opportunities for Canadians* s'est également rallié à cette idée.

Résumé

Le paysage médiatique canadien est confronté à une crise d'équité. Qu'il s'agisse de pratiques de gestion et d'emploi inéquitables, de politiques gouvernementales créant des conditions de concurrence inégales ou d'un manque d'équité et d'équilibre dans la couverture médiatique, ces défis minent la confiance du public et affaiblissent les institutions démocratiques du Canada. Des réformes significatives sont nécessaires pour rétablir l'équité, renforcer la responsabilité et garantir aux Canadiens l'accès à un paysage médiatique diversifié et fiable.

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS :

ÉTUDE SUR L'ÉTAT DU JOURNALISME ET DES MÉDIAS

Préparée par Martin Champoux, Député

16 novembre 2026

Le Bloc Québécois souscrit aux constats formulés dans le rapport concernant la fragilité croissante de l'écosystème médiatique, l'importance démocratique du journalisme et la nécessité de préserver une information professionnelle, rigoureuse et indépendante. Il estime toutefois nécessaire d'exprimer une réserve importante quant à la manière dont certains témoignages ont été intégrés au rapport.

Il ne s'agit pas de contester le droit de quiconque de s'exprimer, de critiquer les médias ou de remettre en question le travail d'un journaliste. Dans une démocratie, les citoyens, les groupes d'intérêt, les organisations militantes et les médias doivent pouvoir dénoncer une couverture qu'ils estiment inadéquate, signaler des erreurs et demander des comptes. La liberté d'expression et la liberté de la presse supposent nécessairement l'existence de débats parfois difficiles.

Mais le droit de s'exprimer ne signifie pas que toutes les interventions ont la même valeur dans une étude parlementaire portant précisément sur l'état du journalisme. C'est cette distinction essentielle qui, à notre avis, n'est pas suffisamment établie dans le rapport.

Le Comité a lui-même entendu que le journalisme repose notamment sur la vérification des faits, la recherche de l'équilibre, l'indépendance éditoriale, l'absence de conflits d'intérêts et une distinction entre le travail journalistique et la défense d'une cause. Le rapport souligne également les dangers de la confusion entre journalisme, opinion, commentaire et militantisme.

Il est donc contradictoire de reconnaître l'importance de ces distinctions tout en accordant, dans certaines parties du rapport, une valeur comparable aux observations d'organisations journalistiques reconnues ou de chercheurs spécialisés, et de groupes dont la mission et les méthodes relèvent davantage à notre avis de l'activisme, de la mobilisation politique ou du militantisme médiatique.

Le Comité avait d'ailleurs discuté précisément de cet enjeu lors de l'étude du projet de rapport. La solution alors envisagée n'était pas de censurer certains témoins, mais de contextualiser leur contribution et de distinguer leurs interventions des constats représentatifs du secteur journalistique.

Rebel News

Le cas de Rebel News illustre cette difficulté. Le problème n'est pas que Rebel News adopte une orientation idéologique clairement affirmée. Un média peut avoir une ligne éditoriale, publier des chroniques et défendre des idées tout en pratiquant du journalisme. L'opinion et le journalisme peuvent cohabiter, on le voit dans la plupart des grands médias d'information privés ou publics, écrits ou audio-visuels, en ligne ou traditionnels. Ce qui importe est la méthode employée pour produire et présenter l'information.

Or, une décision récente de la Cour d'appel fédérale offre un élément particulièrement pertinent. Le 7 octobre 2026, celle-ci a rejeté l'appel de Rebel News concernant son refus de désignation comme organisation journalistique canadienne qualifiée (OJCQ). La Cour a conclu que le processus par lequel le ministre avait déterminé que Rebel News n'était pas engagé dans la production de contenu de nouvelles originales était équitable et raisonnable et que les dispositions applicables avaient été raisonnablement interprétées et appliquées.

Cette décision ne signifie pas que Rebel News n'a pas le droit de publier, de poser des questions ou de se présenter comme un média. Elle établit toutefois une distinction pertinente pour la présente étude : aux fins d'un régime public conçu pour soutenir le journalisme, Rebel News n'a pas satisfait aux critères relatifs à la production continue de nouvelles originales. La décision de première instance rapportait notamment que, parmi 423 contenus examinés durant la période retenue, seulement 10 avaient été considérés comme des nouvelles originales.

Ces éléments sont d'autant plus pertinents que le rapport insiste lui-même sur la nécessité de distinguer le journalisme factuel de l'opinion et du militantisme.

Nous sommes également préoccupés par une conception du travail médiatique reposant sur la confrontation et la provocation lorsque celles-ci deviennent elles-mêmes un moyen de produire le contenu qui sera ensuite présenté comme de l'information. Chercher délibérément à provoquer une réaction, puis transformer cette réaction en nouvelle, soulève une question déontologique évidente.

Il aurait donc fallu que le rapport fasse preuve de beaucoup plus de prudence lorsqu'il utilise ces interventions comme témoignages sur l'état général de la profession.

HonestReporting Canada et l'intimidation des journalistes

Nos réserves sont différentes, mais tout aussi importantes, à l'égard d'HonestReporting Canada.

Encore ici, le droit de critiquer les médias est indiscutable. HonestReporting Canada se présente comme un organisme sans but lucratif qui veille à l'équité et à l'exactitude de la couverture

canadienne d'Israël et du Moyen-Orient. Son droit de contester un reportage, de transmettre une plainte à une salle de nouvelles ou de faire valoir sa lecture d'un événement doit être respecté. Son propre témoignage devant le Comité revendique d'ailleurs explicitement cette mission.

Le problème se situe dans les méthodes utilisées.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a publiquement demandé à HonestReporting Canada de mettre fin à ses « tactiques d'intimidation des journalistes ». Selon la FPJQ, l'organisme cible des journalistes individuellement et encourage ses sympathisants à leur écrire ou à communiquer avec leur employeur. La Fédération rapporte que certains journalistes ont ainsi reçu des centaines de messages et cite le cas d'une journaliste qui en aurait reçu 1 500 dans une seule journée. La FPJQ reconnaît explicitement le droit d'HonestReporting Canada de critiquer les médias, mais estime que cette méthode cherche à pousser des journalistes vers l'autocensure.

Une enquête publiée par J-Source rapporte également que les alertes d'HonestReporting Canada nomment régulièrement des journalistes, reproduisent leur photographie et invitent les abonnés de l'organisation à intervenir auprès des salles de nouvelles. Des journalistes interrogés affirment que l'anticipation de ces campagnes peut peser sur les décisions éditoriales.

Ces préoccupations ne sont d'ailleurs pas étrangères au dossier parlementaire. Des mémoires soumis au Comité ont expressément dénoncé les campagnes de pression dirigées contre des journalistes et des salles de rédaction. Le mémoire de Canadian Journalists for Justice in Palestine soutient notamment que ces campagnes peuvent créer un climat de peur parmi les journalistes couvrant Israël et la Palestine. Un autre mémoire présenté au Comité qualifie directement certaines tactiques d'HonestReporting Canada de pratiques s'apparentant au harcèlement.

Fait révélateur, le rapport principal reconnaît lui-même le problème. Dans sa section consacrée au harcèlement, il rapporte les inquiétudes relatives aux campagnes organisées contre des journalistes et reprend le témoignage de la professeure Marie-Ève Carignan qui distingue la légitimité des groupes défendant des intérêts de tactiques comme le doxing, l'intimidation et le harcèlement ciblé.

Demander des comptes à un journaliste est légitime. Signaler une erreur est légitime. Saisir un ombudsman, un conseil de presse ou la direction d'un média est légitime. Organiser une campagne destinée à submerger un journaliste de messages ou à exercer une pression susceptible d'influencer ses reportages soulève cependant un problème fondamental lorsque l'objet même de l'étude porte sur la qualité, l'indépendance et la sécurité du journalisme.

La liberté d'expression ne signifie pas l'équivalence des expertises

Notre désaccord avec le rapport ne porte donc pas sur la présence de ces témoignages dans le dossier parlementaire.

Le Parlement doit demeurer un lieu où des opinions très différentes peuvent être exprimées. Il serait tout aussi problématique qu'un comité parlementaire établisse un test idéologique servant à déterminer quelles opinions peuvent être entendues. Une démocratie ne protège pas seulement les opinions avec lesquelles la majorité est d'accord.

Cependant, entendre une opinion et lui reconnaître une expertise journalistique équivalente sont deux choses différentes.

Lorsqu'un comité étudie une profession, il lui appartient d'indiquer clairement au lecteur la nature des intervenants qu'il cite. Un organisme professionnel représentant des journalistes, un chercheur spécialisé en journalisme, un éditeur assujetti à des mécanismes reconnus de déontologie et de reddition de comptes, un média partisan et un groupe de pression ne témoignent pas à partir de la même position institutionnelle. Leurs propos peuvent tous être pertinents, mais ils ne répondent pas aux mêmes normes et ne possèdent pas nécessairement la même valeur probante.

Cette distinction est d'autant plus nécessaire que le rapport recommande au gouvernement d'améliorer la littératie médiatique afin d'aider la population à comprendre les pratiques journalistiques et à évaluer la fiabilité de l'information. Un rapport parlementaire qui cherche à promouvoir cette capacité devrait lui-même faire clairement la différence entre information, opinion, militantisme et journalisme professionnel.

Une question de crédibilité

Le Bloc Québécois réaffirme sans réserve le droit des citoyens et des organisations de surveiller les médias, de critiquer leur travail et d'exiger des corrections lorsque des erreurs sont commises. Aucun journaliste ni aucune organisation médiatique ne doit être soustrait à la critique.

La reddition de comptes doit toutefois elle-même respecter certaines limites. La critique argumentée, les mécanismes de plainte, le débat public et le droit de réponse contribuent à améliorer le journalisme. L'intimidation, le harcèlement ciblé et la création artificielle de confrontations n'ont pas la même fonction.

Les groupes qui choisissent de recourir à de telles méthodes ne perdent pas leur liberté d'expression. Ils compromettent cependant leur crédibilité lorsqu'ils demandent ensuite que leur intervention soit considérée comme équivalente à celle d'organisations journalistiques

assujetties à des normes professionnelles de vérification, d'indépendance, d'équité et de reddition de comptes.

C'est précisément pour cette raison que nous refusons un faux choix entre la censure et l'équivalence absolue des témoignages. Tout le monde a le droit de parler. Cela ne signifie pas que toutes les paroles constituent du journalisme, que toutes les méthodes sont journalistiques ni que toutes les interventions possèdent la même valeur dans l'élaboration des conclusions d'une étude parlementaire consacrée au journalisme.

Le Bloc Québécois considère donc que le rapport aurait dû établir cette distinction plus nettement et contextualiser avec davantage de rigueur les interventions de Rebel News, d'HonestReporting Canada et de tout autre organisme dont les méthodes ou la mission s'écartent des pratiques journalistiques professionnelles décrites dans le rapport lui-même.

Sans cette précision clairement établie, le rapport du Comité ne peut être considéré crédible ni même recevable par le secteur des médias et du journalisme. Il s’agit également de démontrer que le Comité, et ultimement le gouvernement, respecte la profession de journaliste et les principes fondamentaux qui la guident.